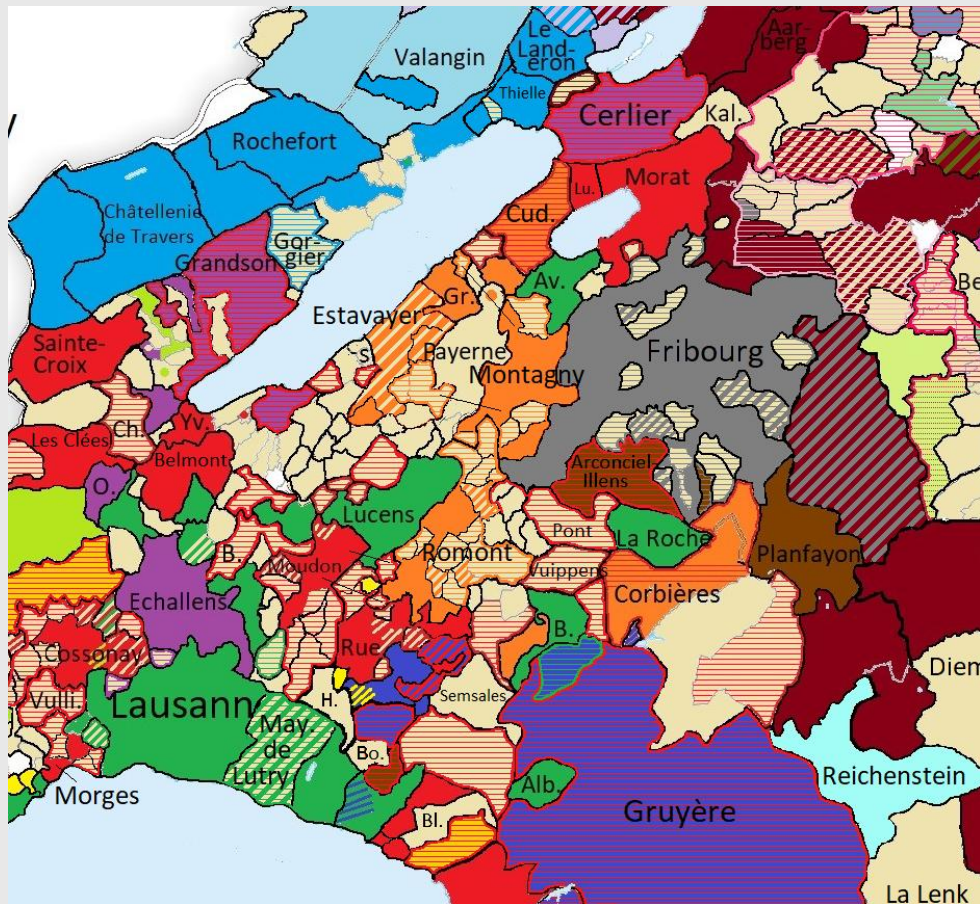


Les Fornerod au travers des conflits territoriaux et ligieux dans la Broye



Serge Fornerod

Plan

	Page
Introduction	4
1. Avenches, Oleyres et Domdidier, trois destins différents pour une même famille	5
2. Fribourg, canton suisse	15
3. Les Fornerod à Domdidier	19
4. Fribourg et la Réforme	32
5. La stratégie de Fribourg lors de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois	44
6. Conclusion	52
7. Bibliographie	57

Introduction

Cette étude se comprend comme une suite et un approfondissement au livre « *Les Fornerod, une famille au service de l'Église* » publié en 2023 chez Cabédita. Nous partions dans ce livre à la recherche de l'origine de la présence simultanée de la famille Fornerod depuis le XIV^e siècle dans trois lieux immédiatement voisins de la Broye, Avenches (VD), Domdidier (FR) et Oleyres (VD). En effet, les Fornerod sont cités dès 1360 à Domdidier, et dès 1399 à Avenches, où ils sont « grand bourgeois » en 1408 déjà.

Ce livre éclairait quelques figures remarquables de la branche avenchoise de la famille, mais il laissait ouverte la question de savoir comment exactement cette famille s'était retrouvée séparée après la Réforme entre une branche catholique fribourgeoise et une protestante vaudoise. La recherche aboutissait à quelques hypothèses sur cette origine commune dans le Piémont et leur probable migration dans la Broye au XIII^e siècle.

La présente étude entend combler cette lacune et tenter de comprendre les facteurs qui ont fait qu'Avenches, propriété de l'évêque de Lausanne et alliée du Duc de Savoie, est devenue bernoise (puis vaudoise) et protestante, alors que sa voisine Domdidier, vassale comme le reste du pays de Vaud du Duc de Savoie, devint propriété de Fribourg et resta catholique.

Outre un regard en arrière sur le destin commun de ces trois lieux pendant des siècles et sur les informations disponibles sur la présence et le rayonnement de la famille Fornerod à Domdidier, nous nous pencherons sur les jeux de pouvoir locaux, nationaux et internationaux qui ont décidé du sort politique et religieux de ces communes. Nous regarderons aussi la manière dont la Réforme a été introduite ou refusée dans les villages de la région. Ceci nous réserve une ou deux surprises de plus sur les enchevêtrements interconfessionnels et sur des destins exceptionnels de cette famille broyarde.

Serge Fornerod

Morat, octobre 2024

1. Avenches, Oleyres et Domdidier, trois histoires différentes pour une même famille.

L'histoire glorieuse d'Aventicum, capitale de la Suisse romaine, est largement et abondamment documentée. Régulièrement, de nouvelles découvertes archéologiques mettent à jour l'importance et aussi l'étendue de la civilisation et du pouvoir romains à **Avenches** et dans toute la région, par exemple avec l'existence de résidences de riches nobles (« villae ») à Payerne, Vallon, Cheyres, etc. Toute la région était orientée économiquement vers cette capitale sur cette voie de passage stratégique entre le Sud et le Nord de l'Europe (Fornerod : 147ss.).

Sur la période qui a suivi les destructions par les Alamans au III^e siècle, puis l'abandon de la garnison romaine en 401, les sources sont beaucoup plus rares. Certains ont affirmé que toute la région était restée dévastée et quasi déserte pendant des siècles. Ceci est assez peu vraisemblable vu l'importance de cette route Nord-Sud. La population fut certainement massacrée et/ou déportée, mais la région resta peuplée. Le nom d'Avenches disparut pour un temps et devint Wifflisbourg, le « bourg du Vully » (Deillon : 517).

Toutefois, on a pu confirmer la présence d'un évêque à Avenches à nouveau dès le V^e siècle (Favrod). On cite en effet l'évêque Marius (Maire, Maure, env. 530-594), originaire d'Autun en Bourgogne, qui aurait attribué aux villages de la région des saints patrons de la région d'Autun. Il fut évêque dès 573 et laissa une Chronique qui couvre la période allant de 435 à 581¹. En effet, il est intéressant de noter que plusieurs villages de la région portent des noms de Saints : Dompierre, Domdidier, Donatyre, Portalban, Saint-Aubin (De Diesbach : 8). Le nom du village de Saint-Aubin est par exemple cité déjà en

¹ Pour l'anecdote, les Chroniques de Marius sont une des sources qui ont évoqué le tsunami qui balaya le Léman en 563, suite à l'effondrement du mont Tauretunum près de l'embouchure du Rhône dans le Chablais. Cette catastrophe, longtemps contestée, a été prouvée scientifiquement par des chercheurs de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne EPFL en 2019, après avoir analysé les sédiments au fond du Léman.

615. Cela est probablement lié à la campagne de christianisation qui suivit les invasions alamanes aux V^e-VI^e siècles. Le centre de cette évangélisation pourrait avoir été Avenches. Ce premier siège épiscopal en Suisse est placé d'abord à Windisch (Vindonissa, toujours sur ce même axe de transit, près de Bâle) au III^e siècle, puis est cité à Avenches jusqu'à la fin du VI^e siècle. Après cela, il est transféré à Lausanne en 594. Malgré cela, l'évêque de Lausanne reste le seigneur temporel d'Avenches jusqu'en 1536. Il en est le propriétaire et tire une partie importante de ses revenus de cet endroit stratégique. Le territoire des possessions de l'évêque de Lausanne dans la région englobe aussi plusieurs villages voisins.

Le nom du village de **Domdidier** n'est mentionné pour la première fois qu'en 1157. Mais il ne fait pas doute qu'il existait lui aussi bien avant. On a pu constater que l'endroit était habité déjà à la fin de l'âge du bronze (1000-800 av. J.-C.), comme d'autres endroits de la région (Gletterens, La Tène, etc.). On a retrouvé sous l'église romane (XI^e-XII^e siècle) une nécropole médiévale (V^e-VI^e siècle), peut-être en lien avec les invasions barbares. Cette nécropole avait pris la place d'un mausolée romain de la fin du I^{er} siècle, situé, comme c'était la coutume, hors de la ville romaine, distante de trois kilomètres, mais à côté de la voie de circulation. La voie romaine de 4 - 5 m de large menait à Avenches et longeait l'emplacement de la chapelle (McCullough / Monnier : 99). L'église chrétienne, construite elle aussi avec les restes d'Aventicum, avait une vocation funéraire. On a retrouvé environ 250 tombes à l'intérieur et l'extérieur du bâtiment, qui a subi des agrandissements jusqu'au XI^e siècle.

Le nom de **Domdidier** (Dominus Desiderius, Donno Desiderio, Dundedier, Dognodiderio), renvoie à saint Didier auquel la chapelle a été dédiée (Deillon: 516). Didier, évêque de Langres en Haute-Marne († 407 ou 411), présent au Concile de Sardique (Sofia) en 343. Tout comme pour Avenches, les sources sur le village disparaissent avec les progressives incursions barbares des V^e et VI^e siècles, jusqu'à la construction de la chapelle romane.

Le territoire communal comprenait les hameaux de Coppet, Eissy, Genevrens, Au Genièvre, Grand-Sey, Granges-Rothey, Cleyres, Praz-Groz, Rochettes-

Chenaux et La Scie (Desponds :75). La paroisse est citée quant à elle dès 1228 et est rattachée au décanat d'Avenches. Il était coutume que le curé habite le lieu principal et que des desservants célèbrent dans les villages. En 1417 il y a environ 35 ménages à Domdidier (Deillon : 522), soit environ 200 personnes.

Quant à **Oleyres**, les informations sont très lacunaires. Le village est cité sous diverses orthographes dès le XI^e siècle, en particulier à cause d'une carrière dont on a tiré les pierres pour construire la ville d'Avenches (Nicollier : 8). Entre 1239 et 1255, un Pierre d'Oleyres est cité comme avoyer de Morat, mais il n'est pas sûr qu'il vienne de ce village. En 1272, Borcard d'Oleyres, bourgeois de Fribourg, vend toutes ses possessions dans le village au couvent d'Hauterive, qui revend ces terres à la famille d'Avenches en 1310 (Nicollier : 6). Cela montre bien la situation géographique médiane du village entre Domdidier et Avenches. Cela se vérifiera en 1537, lorsque Fribourg réclamera en vain à Berne après la conquête du Pays de Vaud qu'on lui restitue ce village lié à son bailliage de Montagny. Signalons l'existence sur son territoire d'une chapelle dédiée à saint Georges, du IX^e siècle, d'environ quinze mètres sur cinq, et située sur la frontière avec Domdidier, mais rattachée apparemment à la paroisse de Donatyre. Cette chapelle fut détruite au XVII^e siècle, mais resta utilisée pour la messe catholique même après 1536. (Cf. chapitre 4, p.39). On signale encore une famille noble Chambrier d'Oleyres, famille neuchâteloise, ambassadeur du roi de Prusse à Neuchâtel au XVIII^e siècle, mais sans pouvoir affirmer que cette famille venait véritablement de ce village. S'il est établi que les Fornerod s'installèrent aussi à Oleyres, cette branche s'éteignit toutefois au XVII^e siècle déjà. David Fornerod, le premier pasteur de la paroisse huguenote de Berlin, originaire comme son père d'Oleyres, en fut l'un des derniers représentants (Fornerod : 65).

Des histoires différentes

Si Avenches, Oleyres et Domdidier font bien partie du même décanat, il n'en va pas de même sur le plan politique. À la fin du Moyen-Âge, le pouvoir politique dans la région est tout sauf simple. Si la maison de Savoie règne sur la région, son pouvoir se décline en une multitude de seigneuries plus ou moins petites ainsi qu'à des alliances comme avec l'évêque de Lausanne, les

monastères et abbayes ou les comtes de Gruyère. Les seigneuries changent de propriétaire au gré des fortunes et infortunes financières. Le royaume de Bourgogne, également allié, jouxte au Nord-Ouest, tandis que les cantons suisses alliés ou fédérés se séparent peu à peu des familles impériales des Zähringen, Habsbourg et Kybourg à l'Est.

1443

■ Suzeraineté

■ Maison de Montfaucon
 ■ Chapitre de Saint-Ursanne
 ■ Evêque de Bâle
 ■ Duc de Savoie
 ■ Humbert de Savoie
 ■ Comte de Neuchâtel
 ■ Seigneur de Valangin
 ■ Maison de Chalon-Arly
 ■ Evêque et chapitre de Lausanne

■ Fribourg
 ■ Abbaye de Romainmôtier

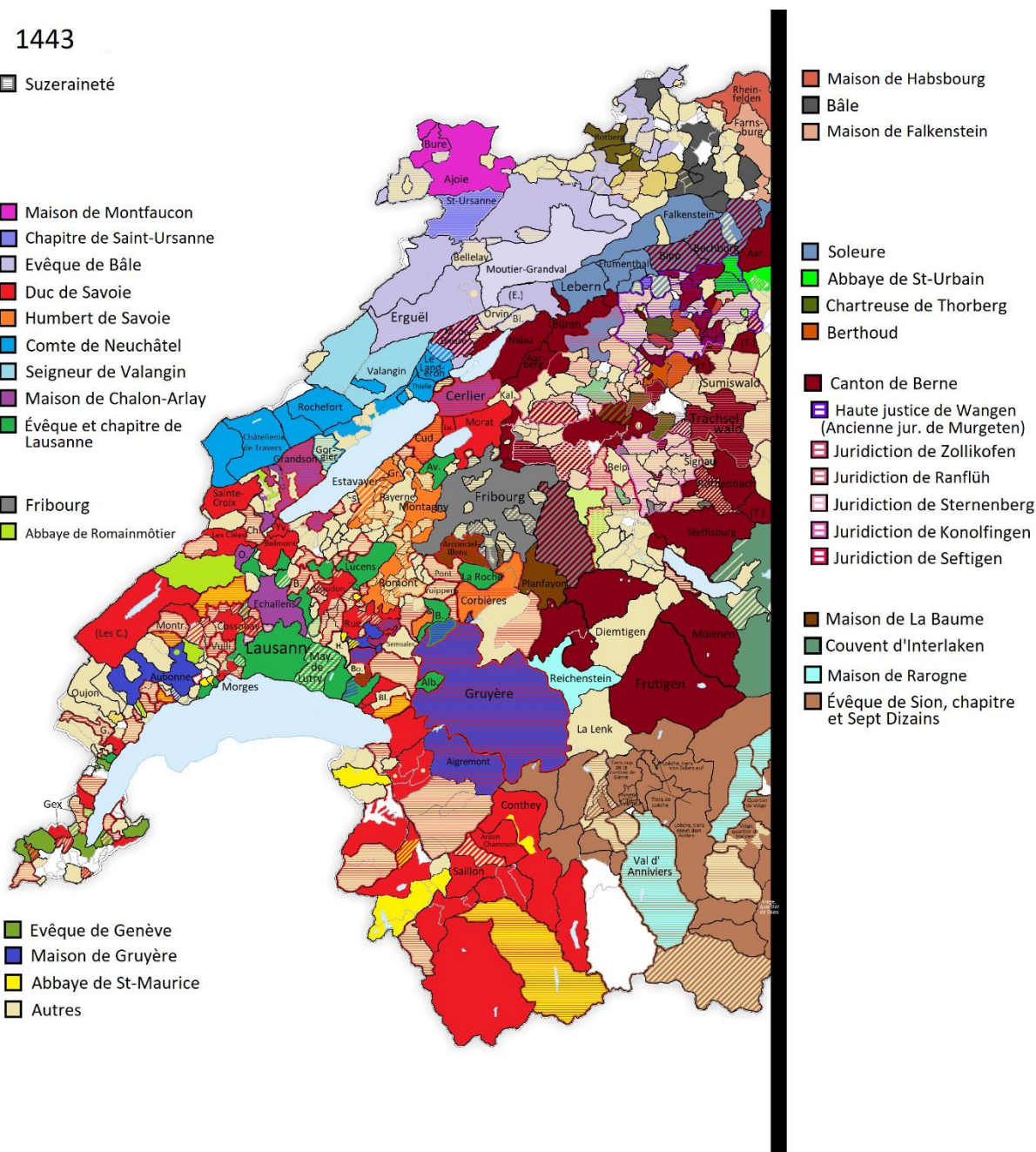
■ Evêque de Genève
 ■ Maison de Gruyère
 ■ Abbaye de St-Maurice
 ■ Autres

■ Maison de Habsbourg
 ■ Bâle
 ■ Maison de Falkenstein

■ Soleure
 ■ Abbaye de St-Urbain
 ■ Chartreuse de Thorberg
 ■ Berthoud

■ Canton de Berne
 ■ Haute justice de Wangen (Ancienne jur. de Murgeten)
 ■ Juridiction de Zollikofen
 ■ Juridiction de Ranflüh
 ■ Juridiction de Sternenberg
 ■ Juridiction de Konolfingen
 ■ Juridiction de Seftigen

■ Maison de La Baume
 ■ Couvent d'Interlaken
 ■ Maison de Rarogne
 ■ Evêque de Sion, chapitre et Sept Dizains



Source : Wikipédia. la suisse romande en 1443

Avenches et Oleyres restèrent la propriété la plus septentrionale de l'évêque de Lausanne, même si ses terres diminuèrent au fil des siècles et de la politique expansionniste de la maison de Savoie, qui lui racheta ville après ville.

Domdidier en revanche connut de nombreux changements de seigneurs, au gré de transactions commerciales entre familles nobles. En effet, Domdidier dépendait au XII^e siècle de **Neuchâtel**. Cette antique maison féodale avait des possessions assez importantes à Arconciel et Illens, sur les bords de la Sarine, à Cottens, Chénens, Neyruz. Ces terres paraissent lui être parvenues vers 1142 par le mariage d'Emma de Glâne avec Rodolphe, comte de Neuchâtel. Le suzerain y était représenté par une famille noble qui, suivant l'usage, portait le nom de la localité. Vers 1158, Ulrich, chevalier de Domdidier est témoin d'un arrangement conclu entre Ulrich de Courtion et l'abbaye d'Hauterive. Lorsque les membres de la famille de Neuchâtel opérèrent entre eux, en 1214, le partage de leurs ministériaux, ils attribuèrent Domdidier à Berchtold de Neuchâtel. En 1228, Rodolphe, comte de Neuchâtel-Nidau, remet à son tour à quatre bourgeois de Fribourg la moitié des droits d'impôts sur Domdidier.

Mais si le comte de Neuchâtel avait concédé des droits économiques à ces quatre bourgeois, il paraît avoir attribué la juridiction et les droits attachés à la direction du village aux seigneurs de Montagny (De Diesbach : 10). Les seigneurs de **Montagny** étaient établis déjà vers 1150. Les Zähringen avaient placé là des membres de leur famille de Belp pour marquer leur territoire face au Duché de Bourgogne, protéger en particulier le prieuré de Payerne et contrôler la voie de commerce du Sud vers le Nord. Après l'extinction des Zähringen (1218), la seigneurie fut progressivement rattachée à la maison de Savoie. Cette situation peu stable dans la région fut bouleversée quelques années plus tard par Pierre II de Savoie, dit le Petit Charlemagne, qui exigea des seigneuries qu'elles reconnaissent sa suzeraineté. Le jeune Guillaume de Montagny se soumit en 1267 et devint le vassal du comte Pierre. Mais dans l'acte de prestation d'hommage, il a soin de faire des réserves à l'égard de Domdidier qu'il tient en fief du seigneur d'Aarberg de la maison de Neuchâtel. C'est le dernier acte où l'on rencontre une mention des droits des Neuchâtel sur

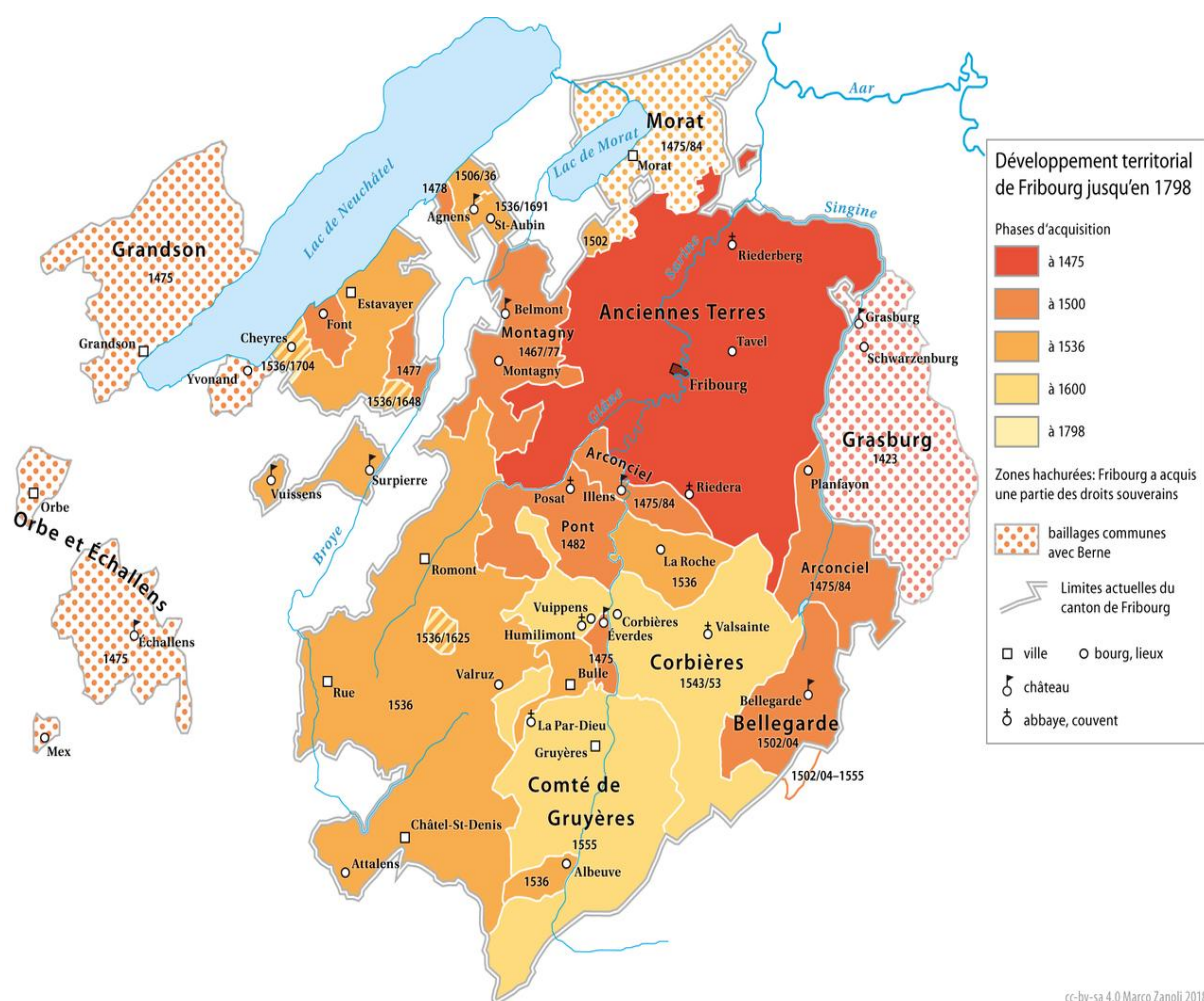
le territoire de Domdidier. Dès lors le village fait partie de la seigneurie de Montagny, sans aucune restriction.

En 1277, cette lignée de Belp se scinde en deux, tout comme leurs terres, et Montagny fait définitivement partie du Pays de Vaud et s'oriente vers l'ouest francophone. Les Montagny étendirent leur pouvoir aux XIII^e-XIV^e siècles en imposant des taxes de passage à l'évêque de Lausanne. Ils contrôlaient près de vingt-cinq villages dans la région, jusqu'à Lentigny, et possédaient des terres autour de la Molière (dont la pierre servit à construire de nombreux châteaux) ainsi que des vignes près de Lutry. Mais le bourg resta peu peuplé. En 1320, il ne comptait pas cinq cents habitants.

Ce chassé-croisé politique se vit aussi partiellement sur le plan paroissial, puisque la paroisse de Domdidier fut elle aussi par moments rattachée à Montagny. En 1405, la seigneurie finit par être cédée entièrement à la Savoie en échange de quelques fiefs dans le val d'Aoste, où le lignage perdura encore un siècle. Mais la Savoie la conserva difficilement, dut l'hypothéquer mais ne put empêcher son occupation pendant les guerres de Bourgogne. Des problèmes économiques l'obligèrent à la mettre partiellement en gage auprès de la famille Rych, bourgeoise de Fribourg. Par suite d'une mauvaise gestion, le duc de Savoie la rétrograda en châtelainie peu après. Elle survit péniblement, fut dévastée lors de la guerre de Fribourg contre la Savoie et Berne (1447 - 1448). Finalement, la Savoie la met en gage à Fribourg en 1477, puis l'abandonne entièrement en 1478 à la fin des guerres de Bourgogne pour éponger une partie de sa dette.

Cette date est un élément important pour notre recherche, puisque dès cet instant, Domdidier fait office de poste frontière pour Fribourg avec les terres sous contrôle de la Savoie, à commencer par **Saint-Aubin**, situé de l'autre côté de la Broye, à moins de quatre kilomètres, et qui dépendait du seigneur de Grandcour, allié d'Estavayer et également vassal des Savoie. Un pont a été construit avant le XVI^e siècle sur la Broye pour faciliter les échanges et contrôler le transit commercial. D'abord en bois, il marquait la frontière et fut reconstruit en pierre en 1551 d'un commun accord entre Fribourg et Berne,

peu après la conquête bernoise du Pays de Vaud (Gremaud : 69). Saint-Aubin resta sous le pouvoir des Savoie après la bataille de Morat en 1476, mais conclut en 1497 un traité de combourgeoisie avec la ville de Fribourg, qui avait acquis Montagny et Domdidier. Cette protection permit plus tard au village d'échapper à l'invasion bernoise en 1536. Dès le début de la conquête du Pays de Vaud par Berne, Saint Aubin, tout en restant une seigneurie autonome, se rapprocha du canton de Fribourg (cf. chapitre 4, p. 38). La seigneurie fut finalement vendue à une famille de Soleure en 1606, qui possédait déjà Neuchâtel. Elle fut, faute de descendant, finalement vendue au Canton de Fribourg en 1691.



cc-by-sa 4.0 Marco Zanoli 2018

Développement territorial du canton de Fribourg jusqu'en 1798. Source : Zanoli – Walter p.88

Une situation donc un peu compliquée pour Domdidier, mais typique du morcelage des territoires et des seigneuries de cette région, convoitée pour sa terre fertile et sa position sur la route menant du Sud au Nord et de l'Ouest vers l'Est. Ceci explique peut-être aussi une partie de sa renommée, moins grande que celle d'Avenches. Mais le facteur social joua probablement aussi un rôle.

La situation sociale

On trouve à Domdidier au début du XIV^e siècle beaucoup d'hommes assujettis à la « main-morte » : ils n'avaient pas la liberté de disposer de leur succession et étaient la propriété physique du seigneur. La population était composée majoritairement de serfs. Mais, entre 1372 et 1396, ils purent peu à peu s'affranchir et achetèrent cette faveur à Aymon de Montagny, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (De Diesbach : 11). Ceci fut confirmé dès 1406, l'année qui suivit la remise du pouvoir au duc de Savoie. Il ne s'agissait pas de philanthropie ou d'humanisme avant la lettre. Le seigneur de Montagny avait des problèmes financiers. Les seigneurs des villages avaient fort à faire avec la concurrence des villes grandissantes, comme Avenches, Payerne, Morat, qui offraient la liberté à leurs habitants. Il fallait créer des conditions favorables au maintien du système féodal. La position des Diderains devint ainsi plus favorable. Ils se trouvaient libérés de nombreuses charges qui étaient supportées par la majorité des paysans de la région. Cependant il ne faudrait pas croire que leurs terres eussent été libres de toute autre prestation (De Diesbach : 14). Les habitants durent continuer de payer la dîme à plusieurs familles nobles de Fribourg ou de la région. Cet affranchissement a été confirmé à trois reprises dans les siècles suivants par les seigneurs de Fribourg (Berrios : 15), à la suite de protestations de la commune, jusqu'à l'avènement de la République puis du nouveau régime. La mémoire de ce privilège sera aussi la raison de la révolte des Diderains en 1832 lorsque l'État fribourgeois voulut les contraindre à participer aux corvées pour rénover les routes cantonales. Finalement quatre compagnies d'infanterie convainquirent les Diderains de se soumettre.

Pour la famille Fornerod, nous constatons des destins assez différents entre la relative stabilité d'Avenches qui fait des alliances avec les villes de Morat, Payerne, Fribourg, etc. et Domdidier, où les habitants passent d'une seigneurie à une autre, voire dépendent de plusieurs maîtres. Les difficultés économiques de Montagny leur ont permis peu à peu de s'affranchir. Mais aucune des familles nobles qui reçurent la dîme par la suite ne porte le nom de Fornerod.

La suite de l'histoire de Domdidier fait partie de celle du canton de Fribourg. Il reste un petit village agricole paisible. Quelques faits d'honneur méritent la mention. Citons parmi les visiteurs illustres l'empereur Joseph II qui traversa ce territoire en 1777. À cette occasion le gouvernement plaça une sentinelle en uniforme à la barrière de Domdidier. Vingt ans plus tard, Bonaparte prit la route de Genève – Moudon - Bâle pour se rendre au congrès de Rastadt. Il arriva le 25 novembre 1797 au petit jour à Domdidier et descendit à l'auberge de la Croix-Blanche qui était alors une auberge assez mal tenue. Le général alla à la cuisine pour se chauffer et se prépara lui-même son café et mangea quelques oeufs (De Diesbach : 17).

Nous avons vu que l'histoire de la famille Fornerod d'Avenches est plutôt bien documentée grâce à une généalogie faite au XIX^e siècle (Marion : 124 ss). Rien de semblable pour les Fornerod de Domdidier. En revanche, il existe une autre source tout aussi riche en informations : les archives paroissiales, qui ont été préservées. Elles relatent tout une partie de la vie locale de Domdidier et remontent à février 1283, soit la période où l'on suppose l'arrivée des Fornerod. La première notation relate une transaction commerciale faite devant deux curés, à la fois témoins devant Dieu de la validité de la vente et notaires des deux lieux :

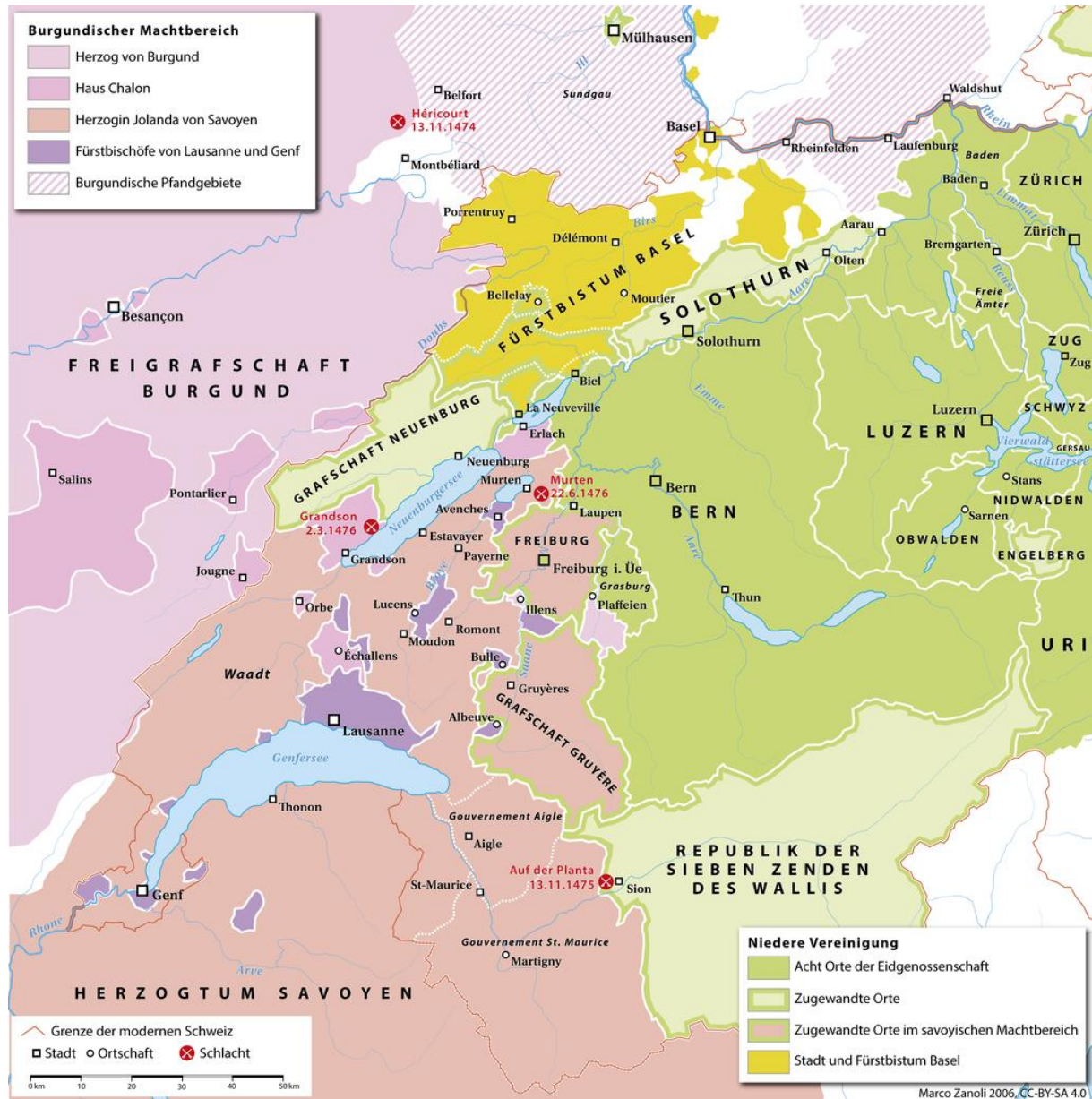
Uldricus et Petrus, fils de Conon de Domdidier vendent, avec le consentement de Anneta, épouse d'Uldricus, à Buomondus de Domdidier un pré sis au territoire de Domdidier, rière la maison dudit Buomond, pour le prix de 7 livres de Lausanne. Sceau de Pierre, curé d'Avenches, et de Girard, curé de Domdidier. (Desponds : 73ss).

Et à la quatrième inscription déjà, en date du 21 septembre 1360, on peut lire :

Marguerite, veuve de Jehan (Johannodus) d'Oleyres, et Aymon (Aymonetus) et Cuanet (Cuanetus) frères, fils de ladite Marguerite et de feu Johannod vendent à Mermet, dit de Berchier, de Domdidier, un cens annuel de 16 sols lausannois et d'un chapon que doivent leur payer annuellement le jour de la Sainte Wapinga (Walburge ?) Perrod (Perrodus) Fornerod de Domdidier et Mermet (Mermetus) Wirpit d'Eissy, pour un champ appelé Pudri, limité au nord par le champ de Perrod Guiginoz d'Avenches et au sud par le champ des enfants de feu Jacques Ranc d'Eissy. La vente est faite pour le prix de 17 livres lausannoises. Notarie Pierre Bonjour, d'Avenches, juré de la curie de Lausanne. (Sceau de la curie de Lausanne).

La note suivante mentionnant les Fornerod date de mai 1410 et reflète déjà une amélioration de la situation économique de la famille. Nous y reviendrons (cf. chapitre 3, p. 21). Cette chronique paroissiale permet de retracer un bout de l'histoire de la famille à Domdidier et contient de nombreuses informations importantes pour notre recherche. Mais elles se révéleront d'autant plus pertinentes si nous faisons d'abord un bref détour par l'évolution politique de l'ensemble de la région à cette époque.

Un des arrière-fonds historiques nécessaire pour comprendre le destin de Domdidier et de sa population est de le replacer dans le cadre de l'histoire du canton de Fribourg.



Source : wikipédia

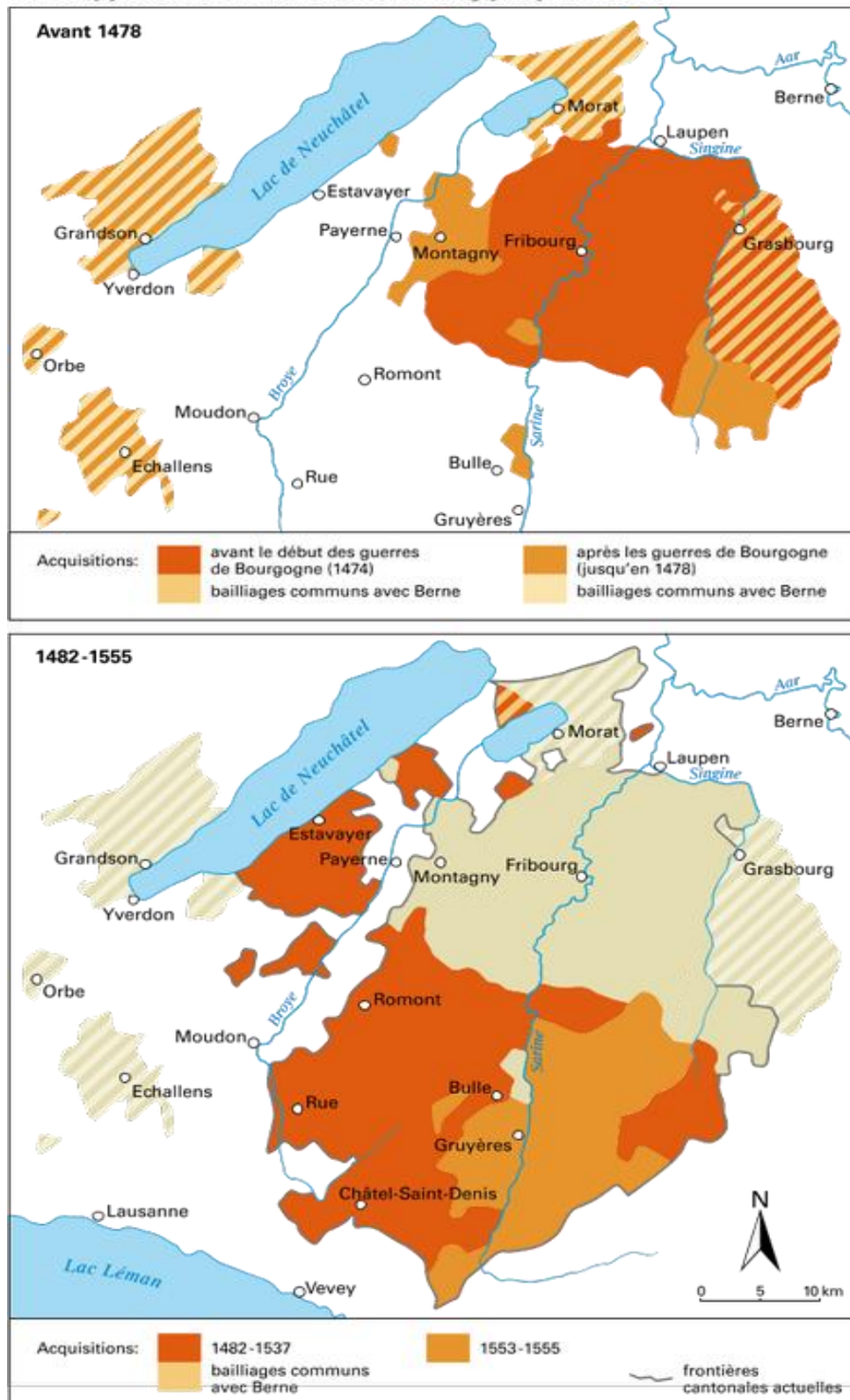
Celle-ci reflète parfaitement sa situation géographique et son statut de région frontière : fondée par les Zähringen en 1157, tout comme Berne et Morat, la ville de Fribourg et ses environs immédiats (« les anciennes terres ») est clairement reliée aussi bien aux Habsbourg (originaires d'Argovie) et Kybourg germanophones à l'Est qu'au Royaume francophone de Bourgogne et du duché de Savoie à l'Ouest et au Sud. Sa proximité de la route romaine de Martigny à Windisch lui apporte une certaine prospérité. Tentant de s'affirmer entre ces divers pôles de pouvoir, Fribourg connaît aussi bien des succès que des cuisants échecs. Avec le puissant canton de Berne à l'Est et au Nord, le canton ne peut raisonnablement s'étendre que vers l'Ouest et le Sud, où il a à faire avec l'évêque de Lausanne, son autorité spirituelle, et le duc de Savoie, puissance régionale, mais divisée en deux sous-familles. Au milieu du XV^e siècle, Fribourg conduit une politique d'affrontement avec Berne, puis avec la Savoie, qui l'amène au bord du gouffre après plusieurs défaites. À partir de là, Fribourg va constamment chercher à la fois l'alliance et une bonne entente avec Berne (combourgeoisie dès 1477, bailliages communs de Morat, Orbe, Echallens, Grandson), tout en ménageant ses relations avec la France et la Savoie et cherchant entre les deux fronts une manière de se développer et de s'étendre.

Fribourg dépend économiquement beaucoup de la France (par exemple le sel de la Franche-Comté). C'est aussi pour cela que le canton a besoin de bonnes relations avec Genève, foire importante et porte d'entrée et de sortie des marchandises. Fribourg conclura un traité de combourgeoisie avec Genève en 1519 déjà, avant celui avec Berne (1526). Il fut néanmoins annulé par le duc de Savoie, mais un nouveau fut signé en 1526. À noter aussi que Fribourg n'enverra pas de troupes livrer bataille contre le roi de France en 1515 à Marignan, que la paix perpétuelle avec la France est signée à Fribourg en 1516 et que dès cet instant deux des quatre garnisons de soldats suisses auprès du roi de France à Paris sont fournies par Fribourg, sans compter les gardes du pape. L'orientation francophile est évidente. Fribourg mène une politique habile de défense de ses intérêts et soigne ses relations avec Berne. Après avoir fâché Berne pour s'être trop rapproché de la Savoie, Fribourg participe avec Berne à la conquête de la Thurgovie (1460) par les Confédérés. Lors des

guerres de Bourgogne (1474 - 1477), Fribourg fait preuve d'une grande habileté en se rangeant finalement, tout comme les comtes de Gruyère, du côté des Bernois et des Confédérés contre le duc de Bourgogne et la Savoie. Face à une possible occupation du Pays de Vaud et ses alentours par les armées de Bourgogne, les chances de gains ou de consolidation de territoires étaient meilleures auprès des Confédérés. Ceci valut à Fribourg quelques gains territoriaux dès 1477, en particulier de recevoir de Montagny et de la Savoie les droits de seigneurie sur Domdidier. Cette solidarité lui ouvre ensuite les portes d'entrée dans la Confédération en 1481. Mais les cantons de Suisse centrale se méfient (déjà !) du trop grand pouvoir que sont en train de prendre les villes (Zurich, Berne, Fribourg) sur la campagne des premiers cantons et refusent de lui accorder (tout comme à Soleure, admis la même année), exactement les mêmes droits: ainsi, il ne peut conclure d'alliance sans l'accord des Confédérés et ne bénéficie pas sans autre de leur aide militaire s'il est attaqué. On s'assure donc de sa totale loyauté, en particulier vis-à-vis du duc de Savoie.

Cette prudence s'avèrera en effet de mise quelques dizaines d'années plus tard, lors de la conquête bernoise du Pays de Vaud, où Fribourg joua un peu au chat et à la souris. Il devait soutenir Berne qui l'entourait de toutes parts géographiquement et lui accorder un droit de passage de ses troupes. Mais il chercha à préserver ses biens acquis dans le Pays de Vaud et à acquérir de nouveaux territoires au détriment des Savoie. Si l'argument religieux (la protection de la foi catholique contre la Réforme) est souvent avancé, il semble évident que des arguments politiques de conquête de nouveaux territoires furent déterminants. Fribourg avait un intérêt réel à ce que Berne envahisse Vaud pour protéger Genève des ambitions savoyardes. Fribourg participa activement à cette conquête, tout comme le Valais qui s'adjugea aussi une partie des terres des Savoie (Chablais.) Mais Berne veilla au grain. Après avoir conquis le Pays de Vaud, Berne contraignit quelques villes (Payerne en 1536, Avenches en 1537, Lausanne en 1538) à dénoncer leurs traités de combourgeoisie avec Fribourg.

Développement territorial de Fribourg jusqu'en 1555



Source : wikipédia

3. Les Fornerod à Domdidier

Le fonds des archives paroissiales (Desponds) permet d'avoir quelques informations sur le destin de membres de la famille Fornerod à Domdidier. Il s'étend de 1283 à 1872. D'autres noms de familles bien connues de Domdidier s'y retrouvent également, comme : Abriel, Badoud, Besson, Brunet, Chardonnens, Corminboeuf, Despond, Dubey, Godel, Jordan, Persoud, Rollinet, entre autres (Desponds : 78). Même si elles sont incomplètes et si, au fil des siècles, les archives de la commune ont été séparées de celles de la paroisse, elles montrent des accords importants conclus entre les habitants tout comme l'importance de l'Église comme organe de légitimation d'actes de droit. Ces archives rapportent pour l'essentiel des actes de vente ou de créance. Elles relatent aussi des querelles et conflits récurrents entre les paysans de Domdidier, Oleyres et Avenches, ainsi que les nombreux dons faits à la paroisse et au curé pour payer de messes pour le salut des âmes des morts. Enfin, elles racontent des litiges juridiques et leur solution entre individus et familles ou avec le seigneur. On remarque d'ailleurs qu'en cas de doute, la compétence du jugement est régulièrement déléguée à une instance supérieure, en l'occurrence au seigneur de Montagny, puis à MM. de Fribourg.

La première occurrence du nom Fornerod dans ces archives date déjà du 21 septembre 1360 (cf. plus haut, page 15), puis en 1410. Les occurrences augmentent au fil du temps. Sur l'ensemble des récits de ces archives (env. 570), environ un tiers mentionne le nom d'un Fornerod. On trouve vingt occurrences jusqu'à 1500, puis 76 jusqu'en 1600 et 59 jusqu'en 1700. Cela baisse ensuite à 19 jusqu'en 1872. Compte tenu du fait que le village ne devait compter que quelques centaines d'habitants au Moyen Âge (500 habitants recensés vers 1800 !), il ne fait pas de doute que les Fornerod représentaient une famille importante dès la fin du XV^e siècle et jusqu'au XVII^e siècle. La diminution des occurrences par la suite correspond aussi à la progressive séparation des affaires paroissiales de celles de la commune et ne préjuge pas d'une diminution du nombre des Fornerod dans le village. On sait que la

famille comptait encore plusieurs dizaines de personnes dans le village à la fin du XIX^e siècle.

Pendant longtemps, ces mentions sont liées à des achats, ventes et redevances de terres agricoles. On y trouve les prénoms de Cuanod, Henri, Nicolet, Uldricus, Jean, Mermet (de Dompierre), Jacques... Peu à peu, on constate une ascension sociale de la famille. Ainsi en juin-juillet 1489, soit peu après le rattachement de Domdidier à Fribourg et le rachat par celui-ci de la seigneurie de Montagny, on peut lire ce long document (en latin) :

Mermet Curtier de Noréaz, banneret de la terre de Montagny près de Fribourg, Claude Hostan de Dompierre et Henslin Misez de Noréaz, modernes (= nouveaux) gouverneurs, soit recteurs de la seigneurie de Montagny, Claude Perrottet et Pierre Fornerod, modernes gouverneurs du village de Domdidier, Jacques Fornerod, lieutenant de la châtellenie de Montagny, Rodolphe Bastard, Pierre Gattolierre, Uldriod Guillot, Jean Mottat, Rolet Fornerod, Jean Depont, Claude Faguex alias Gondard, Pierre Dubey, Mermet Sonallion, Rolet Curchod, Pierre Cuntessaz, Jean Dubey, Antoine Godel, Pierre Lombard et Jean Cormenbouf, habitants du village de Domdidier, Jacques Rolinet, Rolet Currat, Jacques Perrissod, modernes gouverneurs de Dompierre, François et Pierre Gindro, modernes gouverneurs de Montagny-la-Ville, Jean Mollard, de Mannens et Jean Hermingon, modernes gouverneurs de Montagny-le-Château, Girard et Guillaume Mottat, modernes gouverneurs de Léchelles, Pierre Martinod et Rolet Blanc, modernes gouverneurs de Russy, Jean Morel, Pierre Clert, alias Gondard, et Girard Favres, modernes gouverneurs de Lentigny, et Jean de Prez, gouverneur du village de Ponthaux, considérant les services rendus par Petermand Pavilliard, ancien avoyer de Fribourg, et en compensation des champs sis le long du chemin public à Fest, de la terre de Girard de Montet à l'ouest, de celle des hoirs de Guillaume Fornerod au nord et le long du pâturage de Pierre de Villard au sud, que Petermand Pavilliard a donnés pour faire un chemin, lui donnent du consentement de toute la terre de Montagny un pré dit le «Pra Ront» sis près du village de Domdidier, le long du chemin de «lestra» du côté de Fest, borné au sud par la terre d'Alexia,

épouse de Rodolphe Bastard, à l'ouest par les «confins» ou les «contors» et au nord, par la terre de Pierre Chardonnens et par plusieurs confins, pour en faire un clos ou un verger. Notarié Jean Schorroz. Sceau de la ville de Fribourg.

Pas moins de quatre Fornerod sont impliqués. Cette mention de « gouverneur Fornerod » ou « Syndic » revient ensuite vingt-sept fois en tout dans les Chroniques. On note aussi en 1506 l'existence d'un notaire Jean Fornerod, en 1518 du gouverneur de l'Église Pierre Fornerod, nommé aussi en 1520 « recteur et gouverneur de l'Église », puis en 1521 de « gouverneur du fonds des âmes du purgatoire de l'Église ». Cette fonction de gouverneur est encore plusieurs fois mentionnée au XVI^e siècle. En juillet 1556 puis aussi en 1664, on mentionne un Claude Fornerod, curé de Domdidier (cf. chapitre 4, p. 38). Deillon (528) rattache ce curé au Pierre cité ci-dessus. Mais la Chronique paroissiale donne le prénom de Bernard comme père, avec qui il a d'abord reçu ou acquis un joli bien d'un autre membre très endetté de la famille. En effet, en date du 4 décembre 1564, on peut lire :

Ledit Girard Fornerod doit également à Dom Claude Fornerod, comme curé de Domdidier, des cens non payés. La somme globale due actuellement par Girard Fornerod à Bernard et Claude Fornerod, père et fils, soit en raison des cens impayés, soit par droit de cession, est de 232 florins, 9 gros et 3/4. Pour la recouvrer, Bernard et Claude Fornerod ont saisi à Girard Fornerod une maison, une cour et un chesaul (chésal), sis audit Domdidier, bornés par la maison de Guillaume Fornerod au nord, la maison de Loys Fornerod et de ses neveux au sud, par le pré de Catherine Favre à l'ouest, et par la route à l'est, estimés 80 écus pistolles (1 écu = 5 florins).

Là aussi, cinq Fornerod sont impliqués, sans compter les neveux. Huit ans plus tard, en octobre 1569, la situation s'est dégradée entre le père et le fils. On lit :

Le conseil de Fribourg ordonne que le curé de Domdidier cesse toute action ou procès contre son père Bernard Fornerod, sa vie durant. S'il ne veut pas se

soumettre, il pourra se présenter à nouveau devant MM. de Fribourg, selon l'ordre communiqué au châtelain de Montagny.

On mentionne aussi en 1574 un « Syndic » Jean Fornerod, un mestral Jean en 1583. Enfin, Benoît Fornerod, notaire, acte plusieurs de ces procès-verbaux entre 1583 et 1588. Tobie, Jean-Jacques, Bernard sont cités comme « gouverneur » entre 1587 et 1591. En 1596, un Jean est reconnu coupable d'avoir coupé des chênes dans des forêts appartenant à Montagny. Le Conseil de Fribourg se prononce ainsi :

Le Conseil a envoyé sur les lieux son boursier et conseiller Jacob Werly, qui a trouvé les habitants de Domdidier en faute. Toutefois, le Conseil les libère du paiement de l'amende, mais sachant que le principal auteur de ce délit est Jean Fornerod, dit Forel, il le condamne à être détenu pendant 3 jours au pain et à l'eau et à payer les frais et missions du châtelain, d'autant plus qu'il a comparu dernièrement devant le Conseil à l'insu du châtelain, ce qui est chose défendue. À l'avenir la commune de Domdidier ne devra plus faire aucun coupage sans en demander auparavant l'autorisation au châtelain.
(Desponds : 153)

Les relations interfamiliales et intercommunales entre Fornerod sont également attestées par exemple le 16 avril 1624 entre des Fornerod de Domdidier, de Montagny et d'Avenches. On remarque par là-même que des Fornerod ont occupé des fonctions importantes à Montagny :

Jacques Fornerod, dit Rouge, juré de la justice de Montagny et syndic de Domdidier, Jean Godel, juré, Jacques Fornerod, dit Forel, Benoit et Pierre Cormenboeuf, Benoit Godel, Pierre Perrottet, Bernard Fornerod, dit Nicollet, Girard Chardonnens, Pierre Godel et Petermann Fornerod, dit Rouge, agissant au nom de tous les communiens (bourgeois) de Domdidier ordonnent la mise à clos, en faveur de Jacob Faguet, bourgeois de Fribourg, habitant à Domdidier, d'un morceau de pré de la contenance d'environ une seythure, sis «au Saniaux», que ledit Faguet a acquis de Claude Fornerod d'Avenches et qui est borné par le clos dudit Faguet au nord, la terre de Jean Guisan au sud,

le pré des Fegelly à l'est, et les Vuattes d'Avenches à l'ouest. Cette mise à clos est accordée pour le prix de 50 florins, plus 1 char de foin et 10 florins pour le vin bu. (Desponds . 169)

Le 28 octobre 1625, on trouve l'importante notice de la création de l'école de Domdidier par Jean Féguely, de Montagny. Cet événement est à mettre en lien avec le mouvement de la contre-réforme. À noter que le gentilhomme en question se dote de tous les pouvoirs sur la commune de Domdidier et souligne l'union complète entre l'Église et l'État.

Jean Fégueli, gentilhomme et membre du Grand Conseil de la ville de Fribourg, capitaine d'une compagnie de 200 hommes pour le Service du roi de France, désirant contribuer à réaliser la décision prise par l'assemblée de commune, fonde l'état de maître d'école audit Domdidier; à cette intention, il constitue une pension annuelle, équivalant aux intérêts que lui doit la commune de Domdidier, d'une somme de 2000 florins. Le cens (intérêt) de ladite somme pour l'année 1625 servira pour la première fois à l'entretien du maître d'école, aux conditions suivantes :

1° Ledit Jean de Fégueli réserve pour lui et pour ses descendants le droit de patronage et de collation dudit état d'instituteur. Il pourra, à son gré, nommer ou déplacer un maître d'école, sans que la commune ait le droit de s'en mêler.

2° L'instituteur nommé sera tenu de recevoir tous les enfants de Domdidier dans son école, de leur apprendre à aimer, craindre et servir Dieu, de même à bien et proprement lire et écrire, et surtout de leur apprendre le catéchisme, non seulement par cœur, mais en le leur expliquant bien. Il devra leur apprendre également à servir le prêtre à l'autel, à bien entendre la messe, dont il leur expliquera les cérémonies, et en général à pratiquer toutes les vertus et bonnes mœurs qui conviennent à la jeunesse.

3° L'instituteur sera tenu de servir aux Offices divins et nettoyer l'Église, toutes les fois qu'il sera nécessaire. Il ne devra jamais demander, ni accepter aucun bois ou argent des élèves, mais se contenter de la rente fixée plus haut et de ce que la commune lui alloue, à savoir : a) le produit de la quête de l'eau bénite; b) le logement dans la maison de commune, derrière la forge; c) le bois nécessaire et d) un muid de blé vers la St. Martin.

4° Le maître d'école ne pourra exercer aucun autre métier qui serait préjudiciable à ses fonctions.

5° Ledit Jean de Féguely se réserve pour lui et ses successeurs le droit d'annuler cette fondation, si les habitants de Domdidier n'envoient plus leurs enfants à l'école ou s'ils manquent d'une manière quelconque à ladite Convention.

Pierre Fornerod, dit Nicollet, Jacques Chardonners, gouverneur de la commune et de l'Église, et Jean Godel approuvent lesdites lettres de fondation et promettent d'en exécuter toutes les clauses. Témoins : Jost Pithon, bourgeois de Fribourg, et Jacob Gobet, demeurant à Domdidier. Copie, faite le 4 novembre 1732, par Antoine Bernard, notaire. (Desponds : 171)

L'omniprésence des Fornerod est attestée entre autres pour cette époque par un accord pour une clôture du 13 mars 1638 où pas moins de six Fornerod sont cités pour un tout de onze noms liés à l'accord.

On trouve aussi des Fornerod malins ou roublards, comme l'atteste ce jugement du 8 mars 1694 :

Par devant Joseph-Protase Féguely, bailli de Montagny, est comparu Nicolas Fornerod de Domdidier, assisté de son frère et de sa femme, contre le gouverneur de la commune de Domdidier, Jacques Perrottet. Nicolas Fornerod expose ses plaintes : le 10 septembre 1673, la commune lui avait accordé la mise à clos de son champ de Milavi, moyennant le paiement annuel de 10 florins. Mais profitant de ce que, par suite du décès du notaire Benoit Godel, il ne retrouvait plus l'acte de cette cession, la commune lui a augmenté presque chaque année la redevance qu'il devait payer. Dernièrement l'acte s'est retrouvé chez Antoine Chassot, notaire, beau-frère de Benoit Godel. La commune ayant pu prouver que la mise à clos n'avait été accordée que pour le terme d'une année et que l'acte produit par Fornerod n'était qu'un papier volant provenant de la succession du notaire Godel, et non un extrait de ses registres (la commune supposait que ledit Fornerod, grand ami des procès, avait subrepticement introduit dans les papiers de feu le notaire Godel un acte qui n'était point authentique), le tribunal baillival déboute le plaignant de ses

conclusions. Nicolas Fornerod en appelle au Conseil de Fribourg. 1695, 21 janvier. Le Conseil de Fribourg ratifie le jugement du tribunal de Montagny. (Desponds : 185)

Le début du XVIII^e siècle marque aussi la diminution de la mention des Fornerod en faveur d'une autre famille, les Godel. On notera toutefois encore la mention de Pierre, gouverneur de Domdidier entre 1726 et 1735. Vers la fin du XVIII^e siècle, on note l'émergence plus fréquente de la famille Progin qui concurrence les Godel. Un Claude Fornerod est cité comme banneret, puis gouverneur en 1794 et 1798. Il devient Président de la commune sous la République Helvétique, et ceci jusqu'en 1801. Il est intéressant de noter à la même époque « révolutionnaire » la présence d'un curé Jacques-Joseph Fornerod, né en 1762 et chapelain de Domdidier entre 1784 et 1789. Nous reviendrons plus bas sur le destin d'un autre prêtre, Claude Fornerod (cf. plus bas, p. 38). On notera finalement en 1855 la mention de nombreux Fornerod rentiers héritiers de la fortune de l'Église de Domdidier, signe de nombreuses donations à la paroisse. On reconnaît bien l'ascension sociale de cette famille à des fonctions judiciaires et administratives plus ou moins importantes, jusqu'à épouser les valeurs républicaines.

Les destins singuliers d'un père volage et de son fils naturel.

Deux destins singuliers mais au parcours très différents au XVI^e siècle méritent d'être racontés. Celui du notaire Jehan Fornerod, dit le Versificateur, et du plus célèbre des Fornerod de Domdidier, Ambroise, Camérier du Cardinal Charles Borromée. Ceci est une version un peu plus prosaïque de la version historiographique flatteuse habituelle sur ce dernier (Fornerod : 142ss.). C'est surtout le lien entre les deux personnages qui est intéressant et ce que cela nous apprend sur les mœurs de l'époque.

Jehan le Versificateur :

Dès l'acceptation de Fribourg dans la Confédération helvétique en 1481, la langue allemande prit le dessus sur le français. De nombreuses familles se mirent à germaniser leur nom (Büchi : 71ss.). Quelques intellectuels essayaient de maintenir vivante la culture de langue française, en particulier en publiant des poèmes. Ainsi celui-ci de Jehan Fornerod, le 5 octobre 1535² :

*En douleur et tristesse
Languirai-je je tous jours
C'est pour ma maîtresse
Ma dame par amour.
Longtemps je l'ai aimée
Jamais ne l'oublierai
Parlez comme vous voudrez
Toujours je la servirai
Vous vous étonnez
Si je l'ai tant aimée
Car par elle
Du bien m'est donné
Si elle était engagée (fiancée)
Je la voudrai racheter
Si elle n'est pas satisfaite]
Je la voudrai contenter*

*Si tous les biens du monde
Étaient tous rassemblés
Et qu'il y eu un homme
qui les eût évalués
Vous voudrez bien dire, ma belle
que les miens sont plus grands,
pour tant ma douce aimée
Soyez en certaine.
(Aebischer : 220)*

² Transcription propre

Il vaut la peine de citer ici l'entier de la notice de Paul Aebischer sur ce gentilhomme pour avoir une idée des mœurs et coutumes de l'époque :

« Il est permis, en effet, de ne pas voir dans cette pièce un simple exercice de rhétorique sur un lieu commun à tous les poètes et à tous les versificateurs du temps, et de croire au contraire que la maîtresse à laquelle Jehan Fornerod adressait ses vers existait réellement.

Curieux caractère, à la vérité, que ce notaire bel esprit. Deux ans avant d'écrire ces strophes, le 15 décembre 1533, il avait été reçu notaire juré par Antoine Krummenstoll, alors chancelier. Le 17 mars 1555, sans doute était-il déjà d'un certain âge alors, il se fiança avec Elisbet Steff, de Gessenay (Pays d'en Haut-Saenen), qu'il épousa le dimanche 12 mai 1555, en l'église de Saint Nicolas.

Mais avant de convoler en justes noces, il semble avoir eu une jeunesse très orageuse. En date du 15 février 1541, il notait le fait suivant : « Jony ma servante enfanta un fils... nommé Anthoine, et furent ses parrains Anthoine Gaudion et Peterman Cornet, bourgeois de Fribourg et comme marraine dame Elisabeth Pavilliard, femme de Yonker Stoffel Pavilliard. Et ladite Jony rendit l'esprit à Dieu le septième jour du mois de mars 1541 et fut ensevelie au cloître des Cordeliers ».

Le jeudi 27 avril 1542, nouvelle note : « Françoise Favre de Château d'Oex a enfanté un fils nomme Peter... et furent ses parrains Jacob Féguelly fils de feu Seigneur Nyelus Féguelly et Peter Ruliard et fut marraine Ysabel Strouzach et le samedi suivant fut apporté ledit enfant à Léchelles pour (être) nourri chez Pierre de Riaz pour le prix de seize livres monnaie de Fribourg, un foulard à la femme et un droblet de boqueran (vêtement doublé)».

Le lundi 10 septembre 1543, troisième note : « la dite Françoise Favre enfanta un fils à sept heures ... nommé Ambrosy et furent ses parrains discrets Petermann Zimmerman notaire et Peterman Bergoz... et fut sa marraine Katherine veuve de feu Hanns de Lor... »

Le 4 mai 1552, dernière note enfin : « Pernon Chabarod de Chexbres m'a donné une fille nommée Barbly et fut baptisée surs les fonds de Saint Nicolas et fut son parrain Girard du Coster et furent ses marraines Barbly Bergoz et Margret Chassot...»

Et dans un autre registre, il mentionne le fils de sa servante et les deux enfants de Françoise Favre de la manière suivante :

Anthonius Fornero,

Ambrosius Fornero,

Peterman Fornero.

Ce n'est pas tout. Á la fin de son premier registre, qui renferme des actes passés entre 1535 et 1540 environ — c'est-à-dire qu'il est antérieur à la naissance du fils de Jenon — il indique dans ses comptes l'argent que sa maîtresse lui doit : c'est ainsi qu'elle lui est redevable de 30 livres parce qu'il lui a gardé son fils pendant une année ; elle s'était en outre portée caution pour celui que Fornerod appelle naïvement « son autre mari », Pallanchiz, qui devait une somme de 20 livres à notre poète. Après une vie peu édifiante, au milieu de ses folies, il semble cependant que Jehan Fornerod se soit rendu compte de sa misère, car dans ses registres on voit bien souvent une phrase attestant la preuve de son remords ». (Aebischer : 222)

Ambroise

Sur les quatre enfants cités, le notaire Jehan en reconnaît trois, dont Ambroise. Le Professeur Eduard Wymann, grand spécialiste du cardinal Charles Borromée, lui a consacré en 1911 tout un article dans la revue d'histoire ecclésiastique suisse (Wymann : 81 ss), qui éclaire de manière très réaliste quelques traits de la personnalité et de la carrière d'Ambroise qui n'ont pas été retenus comme tels par l'historiographie:

Le père, Jehan Fornerod vient de la commune de Domdidier. Il a été nommé notaire le 15 décembre 1533 et reçu dans la bourgeoisie de Fribourg, même si

son nom, pour une raison inconnue, n'est pas inscrit dans le livre des Bourgeois. Son épouse, Françoise Favre de Château d'Oex donna naissance le 10 septembre à notre Jean Ambroise, que l'on baptisa dans l'Église St. Nicolas puis plaça pour 18 livres en nourrice au moulin de Crausaz. Comme beaucoup de Suisses de son temps, le père préféra une vie agitée et guerrière à son idyllique patrie. Une annexe au procès-verbal de la Diète de Lucerne de 1584 relate qu'il « a perdu la vie au service de sa majesté royale à la guerre devant Roschellen (La Rochelle ? probablement avant février 1558), et Ambroise, privé de ses biens cherche lui aussi sa subsistance en-dehors de sa patrie ». À cette occasion, on évoqua la possibilité d'améliorer l'existence du camérier de Charles Borromée en demandant pour lui une pension de la France, ajoutant dans la lettre à l'intention de l'ambassadeur de France que « son grand-père fut au service du roi du temps du grand Roi François lors de la bataille de Pavie (1525), où il fut fait prisonnier et déporté pour sa perte »³.

Wymann (1870-1956), lui-même élève du Collège suisse de Milan fondé grâce à Ambroise, puis professeur d'histoire, ne manque pas de poser un regard critique sur Ambroise, qui se faisait appeler, eu égard à son physique, « le petit allemand ». Il montre par exemple sa tendance à arranger les dates de son parcours pour augmenter ses mérites : lors de son témoignage dans le procès en canonisation de Charles Borromée en 1609, il se fait plus jeune de cinq ans et prétend être entré au service du futur saint à l'âge de onze ans, ce qui n'est pas plausible. De plus, il devint d'abord page, non pas chez Charles, mais chez son frère Frédéric. Mais c'est bien cette place de travail qui lui valut son destin exceptionnel. Il semble que son père, qui était mercenaire pour les Médicis lui ait ouvert les portes de cette famille. Le cardinal Jean-Ange de Médicis fut élu pape sous le nom de Pie IV le 26 décembre 1559. Ses neveux Frédéric et Charles Borromée le rejoignent à Rome déjà en janvier 1560. Charles fut fait Cardinal et secrétaire d'État, tandis que Frédéric devint général. Ils vivaient dans le même palais luxueux qu'a donc connu Ambroise. Le pape ne comptait pas moins de 150 serviteurs. Le train de vie des deux frères était manifestement très élevé, puisqu'à la mort soudaine de Frédéric en 1562, son frère Charles dut éponger une dette de 300'000 scudi (Wymann :

³ Traduction propre

83). Ambroise fut dès ce moment pris au service du Pape et s'efforça de faciliter les relations avec l'ambassadeur des cantons catholiques à Rome. Le Cardinal Borromée se rendit pour la première fois dans son diocèse de Milan en 1565, accompagné d'Ambroise. Mais il ne le prit pas immédiatement à son service et le confia au Baron Sfondrato pour un temps. Par la suite il devint tout d'abord le majordome du Cardinal, puis son camérier, son secrétaire personnel. Dans cette fonction, il put connaître tous les détails de la vie de son maître et l'accompagner en permanence dans tous ses déplacements, qui furent nombreux, en particulier au Tessin, dans les Grisons et en Suisse centrale et orientale entre 1567 et 1577. Il parvint aussi à convaincre le Pape de fonder le Collège helvétique, qui s'ouvre en octobre 1579. Chaque canton catholique pouvait envoyer deux élèves dans le Collège. Le besoin se fit sentir d'avoir un responsable suisse pour s'occuper et surveiller les étudiants. Ambroise était tout destiné à obtenir cette fonction. Les cantons catholiques le recommandèrent vivement et unanimement, mais sans lui promettre aucun salaire. Ambroise demanda aux élèves suisses de Milan de bien vouloir écrire une telle demande à leurs cantons au début 1581 déjà afin que l'on reconnaisse dignement son grand travail. Un don, apparemment unique fut fait en 1582. Plus tard, le nombre d'étudiants doubla, ce qui justifia une nouvelle demande, qui contenait aussi une allusion de sa part à une possible démission et un retour à Rome en cas de refus. Les cinq cantons approuvèrent alors une pension de 40 couronnes d'or, à quoi s'ajoutèrent peu après 10 couronnes de Fribourg et Soleure.

Le statut d'Ambroise change subitement avec la mort du Cardinal Borromée en 1584. À nouveau, il motive les étudiants pour soutenir ses démarches auprès des cantons, qui sont difficiles à motiver, car ils ne voient pas toujours l'intérêt de ce poste. Là aussi, il a tendance à s'arranger avec la chronologie et ses propres mérites pour convaincre les cantons. Mais il put maintenir sa pension jusqu'en 1594 au moins. Les cantons catholiques, en premier lieu Fribourg, continuèrent à payer et intervenir pour la reconnaissance d'Ambroise auprès des autorités successives avec un certain succès. Ambroise obtint de garder le même poste chez le successeur de Borromée. Plus tard il obtint même que son fils touche le même salaire que lui (alors toujours en

poste) et puisse lui succéder. Malheureusement, il mourut avant son père en 1622.

Le sommet de sa carrière fut le procès en canonisation de Charles Borromée pour lequel il fut appelé comme témoin dès 1601. Il devint grâce à cela membre du Conseil d'administration du Collège helvétique, puis fut fait comte palatin en 1599 et chevalier en 1605. Il participa activement à la mise sur pied d'une garde de cent, puis six-cents soldats fribourgeois à Gênes en 1608-1609 (Wymann : 92) suite à la défaite de la Savoie contre la République de Gênes. On sait peu de choses sur sa vie privée, à part qu'il eut une fille qui épousa un Italien nommé Balestro. Il semble avoir eu un conflit juridique au sujet de l'héritage de son père. Il semble que son niveau d'éducation n'était pas si élevé que prétendu. Il écrivait un mauvais allemand, et ne maîtrisait l'italien que de manière orale (Wymann : 94). Il mourut à Milan, dans le quartier de l'actuelle Porta Venezia en 1634, âgé de 91 ans.

4. Fribourg et la Réforme

Nous avons montré jusqu'ici le destin un peu agité du village de Domdidier et celui de quelques membres de la famille Fornerod, témoins et acteurs de cette évolution, qui se séparent peu à peu du reste de leur famille d'Avenches et d'Oleyres à cause de l'évolution politique régionale et internationale. En plus du passé médiéval, des conséquences territoriales des Guerres de Bourgogne, de l'intégration du canton de Fribourg dans la Suisse et de l'affaiblissement significatif de la maison de Savoie au XVI^e siècle, un autre facteur déterminant pour fixer le profil de cette saga familiale est l'arrivée de la Réforme. Car elle a provoqué quelque quinze ans plus tard l'invasion du Pays de Vaud, possession ou alliée du Duc de Savoie, par la Berne réformée, et donc la rapide et durable séparation entre catholiques et protestants. Mais commençons par le commencement :

L'impact de la Réforme sur Fribourg

Ce sujet a été longtemps relativement laissé de côté par la recherche historique. L'historiographie officielle a fait de cette question une sorte de « non-sujet » dans l'histoire confessionnelle de la Suisse. Il était acquis que Fribourg avait simplement et immédiatement refusé la Réforme et s'était établi comme une forteresse de la foi catholique, tout encerclé qu'il était par les réformés bernois, vaudois et neuchâtelois. La littérature sur le sujet est relativement peu abondante et date pour l'essentiel du début du XX^e siècle, une époque marquée par un certain nationalisme dans chaque canton et par un discours patriotique et légitimiste. On y réfute le terme jugé typique de l'historiographie triomphante protestante de « contre-réforme » pour lui préférer la démonstration d'une « réforme catholique », quasi-providentielle et propre au canton de Fribourg.

Celle-ci s'est caractérisée (en résumé rapide) par plusieurs mesures :

- des efforts pour rétablir les bonnes mœurs, en particulier dans le clergé,

- l'expulsion des hérétiques et l'interdiction des étrangers confédérés,
- l'acceptation publique par toute la population de professions de foi successives (1524/1527, 1530, 1542...),
- le soutien aux décisions du Concile de Trente (1545-1563),
- les gros efforts couronnés de succès du prévôt Schneuwly joints à l'habileté de son ami le Nonce Bonomio qui permirent d'inviter les Jésuites à s'installer à Fribourg dès 1579 et de se concentrer sur l'éducation de la population.

Ceci permit à l'Église de retrouver les prérogatives que l'État lui avait prises dès 1520 et établir l'évêché de Fribourg en 1615.

Cette interprétation est l'expression d'une vision d'harmonie et de fusion complète entre l'Église et l'État : « *L'histoire de la Réforme à Fribourg (...) prouve à quels résultats peuvent arriver l'Église et l'État quand en parfaite union, les deux pouvoirs veulent et cherchent à atteindre le bien de leur pays* » (Holder : 92).

Avant d'apporter quelques nuances de taille à cette vision, il est utile de préciser que cette politique répressive ne fut pas l'apanage de Fribourg ni des seigneurs catholiques. L'intransigeance d'un Zwingli face aux anabaptistes et sa relation avec le pouvoir zurichois n'étaient guère différentes, tout comme Berne sur ses terres après 1536, ou plus tard Calvin à Genève. Cette interprétation presque « mystique » de la nécessité de cette réforme, d'une « volonté divine » derrière cette politique a été partagée aussi par le côté protestant, en particulier les Bernois après 1528 (Gilliard : 26). D'autre part, une politique répressive affichée publiquement ne dit encore pas grand-chose sur la qualité de sa mise en œuvre et de son efficacité. Nous y reviendrons. Il en va de même pour les professions de foi publiques et obligatoires pour tous, qui ne furent pas non plus une spécificité fribourgeoise, ni catholique.

Des recherches plus récentes ont permis de beaucoup nuancer cette historiographie trop simple et réductrice. Le chanoine Louis Waeber (1882 - 1961) après la guerre, mais surtout récemment la singinoise Rita Binz (*1967)

ont apporté de nombreuses précisions utiles pour se faire une idée plus réaliste.

Le premier constat est que la décision du refus de la Réforme fut un acte politique de la part du Conseil de Fribourg avant d'être une décision de l'Église. La faiblesse des évêques Aymon (†1517) puis Sébastien de Montfaucon à Lausanne n'est pas contestée par les historiographes catholiques, ni le bien fondé des critiques sur les mœurs et coutumes en vigueur dans l'Église et le bas niveau d'éducation, y compris dans le clergé. Les évêques, parfois les curés des villes, régnaient sur des grands domaines, habitaient la ville, suivaient la cour ou leur seigneur, restaient souvent très éloignés de leur paroisse et montraient un intérêt certain pour les richesses matérielles. Ils les accumulaient aisément en recevant des donations en argent et en nature, et en multipliant les messes pour les morts. Une bonne partie du clergé séculier provenait des familles de la bourgeoisie, qui voyaient là une chance de carrière et de succès aisé (Gilliard : 14 ss.). La jeunesse luxueuse d'Ambroise Fornerod à la cour des Médicis puis à Milan en est un exemple. Ce n'est pas sans raison que la réforme catholique mit la réforme des mœurs tout en haut de ses priorités.

On peut aussi citer dans ce contexte la troisième occurrence d'un Fornerod dans la chronique paroissiale de Domdidier. La mention date déjà du 13 mai 1410 :

Conod et Aymon Fornerod, de Domdidier, frères, reconnaissent tenir à cens annuel et perpétuel, de Jean Soctens, curé de Domdidier:

1 : 2 poses de terre contigües sises au territoire de Planmont, au lieu-dit en Byolet, entre le chemin public, la terre de Johannod d'Oleyres et celle des 2 frères, Conod et Aymon ;

2 : une pose de terre sise au même lieu à côté de ladite terre des 2 frères Conod et Aymon Fornerod ;

3 : le quart d'une pose de terre sise au territoire de Domdidier au lieu-dit En Molères, entre la terre de Conod et d'Aymonet Fornerod et celle de Rolet

Curtiliard, pour le prix annuel de 4 sols payables à la St. André (30 novembre). Notarié Jean Vassaud. Sceau du décanat d'Avenches.

L'arrivée de la Réforme à Fribourg

Zwingli, moine formé aux études humanistes et proche de chercheurs et de penseurs comme Érasme, avait connaissance des premiers écrits de Luther déjà avant 1517, lorsque celui-ci publia ses fameuses 95 thèses. En provenance du monastère d'Einsiedeln, il commence en janvier 1519 son ministère à la Cathédrale (Münster) de Zurich sur invitation du Conseil, qui cherchait entre autres choses à accroître son pouvoir sur la Suisse centrale. Dès 1520, les premières réformes se font sentir.

Le gouvernement fribourgeois prit rapidement les choses en main en s'arrogeant des compétences relevant du pouvoir de l'évêque : il fit brûler les livres et écrits de Luther et de Zwingli en 1523, imposa aux aubergistes et à ses sujets le devoir de dénonciation des hérétiques, chassa ceux-ci hors du territoire, interdit les étrangers, et ordonna des professions de foi de masse à plusieurs reprises. Car Fribourg avait des intérêts à défendre. Tout d'abord celui de maintenir de bonnes relations avec la France qui était son premier partenaire commercial et militaire (Castella : 90). Mais, comme nouveau canton suisse et voisin du puissant Berne, Fribourg devait aussi jouer la modération. La mémoire des mortifiantes défaites de la guerre que Fribourg mena contre Berne et la Savoie en 1447 - 1448 devait rester vive, car elle avait très gravement appauvri et affaibli Fribourg. L'économie des draps qui avait fait sa fortune s'était effondrée. Fribourg s'était enrichie grâce au commerce des mercenaires, honni par Zwingli, qui avait été aumônier militaire pour les Suisses à Marignan et avait assisté à la défaite. Fribourg a entretenu par la suite deux des quatre brigades de soldats au service du roi de France depuis Marignan. Fribourg veillera à renouveler régulièrement la paix perpétuelle signée avec la France. Mais Fribourg devait aussi montrer sa loyauté envers les cantons catholiques de la Suisse centrale qu'elle avait rejoints dans la Confédération en 1481 et montrer ainsi son attachement à la vraie foi. Il avait développé dans le passé récent une politique pragmatique qui voulait éviter la provocation : ainsi on soutint par exemple la construction de Saint-Pierre à

Rome mais refusa que le dominicain Samson ne vienne prêcher à Fribourg pour y collecter les indulgences nécessaires à son financement (Holder).

Les premières mesures répressives eurent lieu en 1522, mais restèrent assez isolées pendant les premières années. Le Manuel du Conseil (procès-verbal) les évoque. Dans leur projet pour le mardi de Pâques, 22 avril 1522, les bannerets invitent le Conseil à « *prendre les mesures nécessaires pour empêcher que les idées luthériennes pénètrent en ville* ». C'est la première allusion. Un peu plus tard, le 3 juin, à la suite de la Diète de Lucerne du 27 mai, le Conseil décide qu'on bannira de la ville et du pays, à moins qu'ils ne modifient leur attitude « *ceux, ecclésiastiques ou autres, qui ne cessent de parler de Luther et d'en appeler à ses idées* ». On notera le bémol mis sur les conditions d'une expulsion. Le premier cas d'expulsion est celui d'un personnage appelé Tischmacher. Il est dit, le 26 août 1522, qu'il a tenu des propos suspects en matière religieuse. Le Conseil doit agir et punir ceux qui manifestent des tendances luthériennes, « *car ils ne toléreront en aucune façon que prenne pied dans leur cité cette secte maudite et diabolique* ». Deux jours plus tard, on procéda à de nouvelles expulsions (Waeber : I/107).

Dès 1528 et l'adoption de la Réforme par Berne, Fribourg renforce ces mesures, car il se voit menacé d'encerclement par les réformés bernois à l'Ouest et au Sud, mais il le fait de manière prudente. Il semble évident toutefois que la Réforme faisait aussi des adeptes à Fribourg. Waeber montre ainsi dans ses trois articles des dizaines de cas de condamnation par le Conseil de Fribourg (et non par l'évêque de Lausanne, trop faible et éloigné) pour des motifs de foi entre 1520 et 1542. Cela concerne aussi bien des prêtres ou vicaires que des commerçants, voyageurs ou artisans. On constate aussi que les quelques noms d'humanistes connus à Fribourg (Pierre Falk, magistrat ami et correspondant de Zwingli, Cornelius Agrippa, François Kolb, Melchior Volar, etc.) étaient soutenus par de nombreux commerçants. « *Il n'est pas moins assez surprenant de rencontrer parmi les inculpés, à côté de membres du clergé, de la magistrature et de l'aristocratie, quelques femmes, un organiste, un libraire, des soldats et un certain nombre d'hommes de métier : un tailleur, des menuisiers, un maçon, un meunier, un marchand d'étoffes, etc.*

Les idées luthériennes, autrement dit, avaient insensiblement pénétré jusque dans les couches sociales les plus humbles de la population, par l'intermédiaire évidemment de membres de la classe intellectuelle qui, après s'être laissé gagner par les doctrines nouvelles, s'en étaient fait les propagateurs. (Waeber : III/309ss.).

Mais Waeber montre aussi que bien souvent les condamnations, décisions d'expulsion ou d'interdiction ne sont pas mises en œuvre de manière sévère, exacte, voire pas du tout, ou alors elles sont allégées, oubliées ou supprimées contre des promesses de silence. Ainsi, la sentence de mort prononcée contre le cas le plus grave de M. Seemann ne semble pas avoir été effectuée (Waeber : II/216).

L'historiographie a par la suite construit une sorte de mythe sur ce sujet à partir de l'établissement de la politique de la Contre-Réforme décidée au Concile de Trente (1545-1563), qui a perduré jusque dans les manuels d'histoire et présentations officielles récentes. Une des pièces maîtresse de cette construction est la citation du Manuel du Conseil de Fribourg du 10 septembre 1522 : « à noter que face au danger luthérien, les étrangers ont été chassés du Conseil et décision a été prise de n'y recevoir que des gens nés en ville ». Il a été démontré que cette phrase a été rajoutée bien plus tard (Utz Tremp : 17). Du coup, on établissait qu'une politique était établie en 1522 qui ne s'est en fait imposée que plus tard. Rien n'indique qu'à ce moment-là, on avait pris de telles mesures. Entre 1520 et 1523 (où la Réforme est acceptée par les bourgeois zurichois), la situation est beaucoup plus floue et indécise. Personne ne pouvait saisir en 1520 ce qu'il allait advenir de la Réforme. Même le Traité de Paix perpétuelle avec la France de 1516 ne devint une réalité concrète qu'après 1521 et personne ne pouvait imaginer qu'il resterait valable jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Les idées de la Réforme avaient atteint toutes les couches de la population, mais aussi le bas clergé, « c'est-à-dire parmi les ecclésiastiques qui étaient, au quotidien, proches du peuple. Des vicaires de Guin, Barberêche, Cormondes, Marly, Bösingén, Chevrilles/Giffers et Dirlaret/Rechthalten furent dénoncés et bannis du territoire fribourgeois... On trouvait des partisans de la Réforme jusque dans

les familles de membres du Conseil. Des noms comme Fermercker, Hermann, Lanthen-Heid, Renysen, Reyff, Taverney et Wyttenbach sont mentionnés sous ce rapport dans les documents d'archives.... Quand bien même il s'agissait de cas isolés, l'éventail des partisans de la Réforme au sein de ces familles s'étendait des chefs militaires aux représentants de l'artisanat urbain, en passant par des érudits et des notaires. Parmi les noms cités : Filistorf, Garmiswil, Krummenstoll, Merz, Praroman, Schmid, Schneuwly ou Weck. (Binz 2023 : 23).

On notera au passage, et ce n'est pas sans importance pour notre propos, que ces cas concernent surtout la partie germanophone du canton, qui avait un accès direct et aisé aux écrits de Luther ou Zwingli, dans la mesure où ceux-ci avaient fait de l'accessibilité des Écritures dans la langue du peuple leur cheval de bataille. La première traduction de la Bible en allemand est imprimée en quantité en 1531 déjà à Zurich.

C'est au cours des dernières semaines de 1530 que fut prise la mesure la plus retentissante, l'expulsion, pour passage au protestantisme, de deux dignitaires du chapitre de Saint-Nicolas : le doyen Jean Hollard et le chantre Jean Wannenmacher, ainsi que Hans Kotter, l'organiste de la collégiale. (Waeber : II/225). Sur ce qui s'est passé par la suite, on ne l'apprend que par des textes étrangers ou des chroniques postérieures. Le 7 décembre 1530, le Conseil de Berne décide d'envoyer un député à Fribourg pour demander qu'on se contente, quant à Hollard, de le bannir. Le Manual de Fribourg fait mention, le surlendemain, 9 décembre, de la démarche des deux délégués de Berne venus intercéder « *en faveur du doyen, du chantre et de l'organiste* ». À Berne, en séance du Conseil du 11 décembre, Berthold Haller fait savoir que Fribourg, après avoir arrêté les trois inculpés, les a livrés au bourreau pour leur faire avouer combien d'autres personnes pensent comme eux et les dénoncer. Puis, sur la proposition des Bourgeois, Berne envoie à Fribourg une nouvelle délégation pour que l'on fit abstraction de ces procédés. Le bourreau ne comprenait pas pourquoi on voulait agir de la sorte à l'égard de si braves gens. (Waeber : II/226).

Le mythe de la « forteresse catholique » semble avoir été construit en particulier au XVII^e siècle par Henri Fuchs (1624-1689), chanoine de la Cathédrale Saint-Nicolas et vicaire général de l'évêché, dans une Chronique répandue et lue dans toute la Suisse. Mais en fait, Fribourg se mit à réprimer réellement la Réforme seulement après que celle-ci eut atteint Berne (1528 - 1530). Une chronique contemporaine des événements de François Rudella (1528 - 1588) rapporte clairement que l'argument de l'extension du territoire fribourgeois primait sur celui de la vraie foi dans la politique du Conseil (Utz Tremp : 17). Par exemple la construction d'une statue de Saint-Georges terrassant le dragon, devant la place de l'Hôtel de Ville de Fribourg entre 1522 et 1544, présentée dans l'interprétation traditionnelle comme l'illustration de la lutte contre l'hérésie, ne résiste pas à l'analyse des faits. Car cette interprétation n'apparaît qu'au XIX^e siècle dans des ouvrages d'historiens de l'art. En définitive, la défense de la vraie foi fut dès 1528 un argument pour justifier des actions répressives à l'intérieur, mais aussi financières et guerrières à l'extérieur dans le but de renforcer la position de Fribourg face à Berne et au duc de Savoie. La participation de Fribourg à la conquête du Pays de Vaud par Berne en 1536 a été motivée d'abord par des motifs très matériels d'extension territoriale et d'accès ou de préservation de ressources économiques. La lutte d'intérêts dura encore au moins jusqu'en 1542, où il est encore fait mention de conflits sur ce sujet à l'intérieur même du Conseil de Fribourg.

À cela il faut ajouter que cette répression n'était pas uniquement celle de la ville de Fribourg, mais de toute la région. On le constate par exemple lors de la visite du duc de Savoie dans son pays de Vaud. Siégeant lors de la réunion des États de Vaud à Moudon, le 23 mai 1525, le duc de Savoie avait nettement pris position contre les « *mauvaises, déloyales, fausses et hérétiques allégations et opinions de ce maudit et déloyal hérétique et ennemi de la foi chrétienne, Martin Luther* ». On tenait, on le voit, dans le Pays de Vaud, le même langage qu'à Fribourg. Les mesures prises quant aux livres hérétiques étaient identiques ou plus sévères encore : ces ouvrages devaient être brûlés ; il était interdit d'en avoir, d'en acheter et de les conserver, et défendu de soutenir ces « *maudites et damnables opinions et allégations* » sous peine d'être incarcéré

trois jours de suite et de «*recevoir trois coups de corde publiquement*». On ne sortira de prison qu'après avoir payé les frais de la détention, et celui qui, après coup, se montrera «*endurci et obstiné devra être brulé comme faux et déloyal hérétique avec son livre* » (Waeber : II/231).

La situation se tendit encore après la première guerre de Kappel de 1529 favorable aux protestants. Les cinq cantons catholiques rassurèrent les délégués de Fribourg lors des séances de la Diète qui se réunissait régulièrement. Des soutiens furent prononcés aussi de la part de voisins alliés comme le comte de Gruyère qui fit savoir le 12 octobre 1531 que, «*le cas échéant et s'ils ont besoin de lui, il se joindra à eux, corps et biens, pour le maintien de l'ancienne et véritable foi* ». L'information qui suit est importante pour notre recherche sur les Fornerod. Car le même jour, on enregistre une promesse analogue d'assistance et de fidélité de la part de «*ceux de La Roche, de Bulle, d'Albeuve, de Saint-Aubin en Vully, de Vuippens, puis encore d'Avenches, de Corbières et de Charmey* ». Ainsi donc, la paroisse d'Avenches, dont dépendait Domdidier, se positionna contre la Réforme. Or l'un des curés d'Avenches de cette époque n'est autre qu'un certain Claude Fornerod (cf. ci-dessus, p.22).

Cette nouvelle coïncidence entre histoire familiale et histoire religieuse mérite que l'on mentionne les quelques détails connus (Deillon : 524) : outre Farel, qui était souvent dans la région pour prêcher la Réforme (adoptée en 1530 à Morat, en 1531 à Orbe et Grandson), il faut mentionner le travail de Pierre Viret d'Orbe (1510 - 1571), qui prêchait aussi dans la région (Grandson, Avenches). Sa présence est attestée par exemple à Payerne en janvier 1533. Dans une lettre du 4 mai 1533 écrite par le Conseil de Morat à Berne, on apprend que Farel avait été arrêté à Domdidier sur ordre des magistrats fribourgeois, alors qu'il s'en retournait à Morat depuis Payerne en compagnie d'un prédicateur d'Orbe, Hugues Forteri (ou Furtat). Fribourg s'en expliqua, disant avoir cru qu'ils avaient mis la main sur Pierre Viret d'Orbe qui avait eu des propos très offensants contre eux. Farel fut relâché le lendemain, l'affaire en resta là. Le clergé d'Avenches était réfractaire ou du moins divisé sur la Réforme. Outre cette prise de position d'octobre 1531 citée ci-dessus, on peut

lire une forte réaction des responsables de la paroisse d'Avenches. En 1534, il s'agissait de Jean Pontherose, procureur, Claude Fornerod, Vicedoyen, Pierre Cuanet, Jean Perrotet, Pierre Bardet. Pour se libérer de leurs dettes (et donc garder leur entière liberté face à des possibles acheteurs bernois), ils vendent des vignes à un bourgeois de Fribourg nommé Veillard. En septembre 1535, une députation d'Avenches se rend à Fribourg pour exprimer leur souci d'être encerclé par les « luthériens ». Fribourg les assure de leur soutien, mais sans mesure concrète. En 1536, lors de la conquête du Pays de Vaud, une fenêtre de l'église de Domdidier est défoncée, une croix est renversée à Vallon, et des menaces sont proférées contre Fribourg au péage. Des troupes sont levées pour protéger le village. Berne s'en excusa, car il était convenu entre Berne et Fribourg que Berne avait le droit de passer, mais pas d'intervenir dans la commune frontière de Domdidier (cf. chapitre 5).

Claude Fornerod n'habitait toutefois pas Domdidier, mais probablement Avenches à ce moment-là. Entre 1512 et 1530, c'est Henri Demiéville qui est le curé responsable de Domdidier. Lui habite Morat où il sert principalement l'église Notre-Dame (aujourd'hui église française). Il acceptera la Réforme avec le curé Henri Des Frères de Morat à la fin 1530 ou début 1531, et fut ensuite prédicateur à Môtier dès 1532 et jusqu'en 1551 en tout cas. Un destin similaire semble avoir été celui du petit village d'Oleyres, qui n'a pas été abandonné par le curé de Domdidier. En effet, près de septante ans après la conquête de Vaud, on trouve une lettre de Fribourg se plaignant à Berne qu'ils n'entretiennent pas correctement la chapelle Saint-Georges d'Oleyres, où donc manifestement la messe était toujours dite. Très rapidement après 1536, c'est le chapitre de Saint-Nicolas à Fribourg qui nomme le curé de Domdidier, et non plus l'évêque de Lausanne.

Le plus intéressant pour notre propos ici est de constater que le curé Claude Fornerod, fils de Bernard cité plus haut, passa d'Avenches à Domdidier, dont il fut le curé de juillet 1558 à 1583 où il mourut à un âge très avancé (Deillon : 528). Nous n'avons pas d'information sur ce qu'il fit entre 1534 et 1558. Le village de Domdidier est resté catholique surtout parce qu'il faisait déjà partie intégrante du Canton de Fribourg. On notera néanmoins que le curé Claude

Fornerod prit fait et cause pour l'ancienne foi et se battit pour que la ville d'Avenches le reste également. Le Conseil de Fribourg utilisa face à Berne régulièrement l'argument de la combourgeoisie entre Avenches et Fribourg pour freiner l'expansion de la Réforme. Le fait que Claude Fornerod quitte Avenches, qui avait finalement (après huit mois !) accepté la Réforme (Gilliard : 270) pour s'installer définitivement à Domdidier et y reste vingt-cinq ans parle aussi dans ce sens. C'est à cette période que Fribourg mit en application les décisions du Concile de Trente.

Signalons en passant que lors de la construction de la nouvelle église de Domdidier au XIX^e siècle (1837 - 1842), la charpente a été réalisée par un certain Frantz Fornerod (Deillon : 520). On notera également la présence d'un vicaire Fornerod entre 1502 et 1512 à Domdidier, fils d'un lieutenant, ainsi que le déjà nommé Jacques-Joseph, chapelain entre 1784 et 1789.

On peut légitimement en conclure que la Réforme représenta aussi bien un danger qu'une tentation pour bien des Fribourgeois. Comme l'écrit Waeber : *«Il faut convenir que le danger a été plus grand qu'on est porté de le croire aujourd'hui. Les années 1527, 1528 et particulièrement 1530, ont été les plus critiques. Puis, après une accalmie d'une douzaine d'années, on assiste, en 1542, à une nouvelle alerte, provoquée principalement par la violation d'une loi ecclésiastique : celle de l'abstinence. Le Conseil crut devoir exiger le renouvellement de la profession de foi. Après quoi, la cause du catholicisme était chez nous définitivement gagnée. Seuls, dans la suite, sont signalés quelques cas isolés. Puis, avant même l'achèvement du concile de Trente en 1563, dès le milieu du XVI^e siècle, en pays de Fribourg, avec les prévôts Schibenhart, Claude Duvillard et surtout Pierre Schneuwly et Sébastien Werro, des mesures énergiques sont prises en faveur du redressement des mœurs, et des efforts sont tentés, non sans peine au début, pour délimiter mieux les attributions des deux pouvoirs et laisser en particulier à l'autorité religieuse le soin de dépister les erreurs en matière doctrinale et de punir les délinquants (Waeber : III/309).*

Finalement, une raison importante pour expliquer le peu de succès de la Réforme à Fribourg a été que les autorités n'ont pas laissé organiser une dispute comme cela fut le cas à Zurich (1523), Berne (1528), Genève (1535) ou Lausanne (1536). On notera que seuls quelques Fribourgeois germanophones assistèrent à la dispute de Berne : *« Il avait manqué à la ville une personnalité charismatique pour gagner le peuple et le gouvernement à la foi nouvelle. Aucun réformateur n'a prêché sur les terres fribourgeoises. Les idées de Luther étaient propagées par des vicaires de campagne et autres ecclésiastiques subalternes dont le pouvoir de persuasion était neutralisé par les efforts concertés du Conseil et du haut clergé. En ville de Fribourg, par exemple, le curé et chanoine Peter Saloz et le prédicateur Jérôme Mylen font preuve d'une vigilance sourcilleuse, ce qui explique qu'entre 1522 et 1529, le Conseil remplace les vicaires ruraux dissidents par des confrères plus dociles. »* (Binz : 2023 :24).

5. La stratégie de Fribourg lors de la conquête du Pays de Vaud par les Bernois.

Un dernier élément du contexte de l'époque est pertinent pour notre recherche. Il s'agit de celui de l'attitude de Fribourg lors de l'invasion du Pays de Vaud par Berne, respectivement des relations et discussions entre Berne, Fribourg et les autres cantons quant à ce projet, et les motifs qui guidèrent Fribourg dans sa politique d'alors. La région de la Broye était comme nous l'avons vu une mosaïque de petites seigneuries. Le Pays de Vaud était éclaté entre une vingtaine de petits États (Gilliard : 3). Et si Domdidier faisait partie du Canton de Fribourg depuis 1477, cela n'était pas le cas d'Avenches et de Saint-Aubin, voisins directs. Les troupes bernoises devaient inévitablement traverser le village. Les Bernois allaient-ils faire preuve de prosélytisme ? Ou certaines villes étaient-elles plus touchées que d'autres par les idées de la Réforme et souhaiteraient-elles en profiter pour changer d'allégeance ?

Nous verrons non seulement que Berne ménagea Fribourg et le Valais pour ne pas envenimer les choses entre cantons ou alliés, mais aussi que Fribourg et le Valais manœuvrèrent habilement afin de profiter aussi de cette invasion pour s'agrandir sans trop se fâcher avec le duc de Savoie en mauvaise posture. Ils firent en particulier usage de la menace de l'invasion des terres de Savoie par la France et de la lutte contre la nouvelle foi en prétendant protéger la foi authentique des fiefs de Savoie dans le Pays de Vaud. Fribourg protégea aussi directement son propre territoire, réussit à l'étendre (pas autant qu'espéré toutefois !) et obtint de Berne qu'il ne force pas des villages comme Domdidier à changer de religion et essaya d'empêcher la Réforme de s'installer à Avenches. L'habileté fribourgeoise ajoutée à la retenue bernoise, aussi face à Genève, fixèrent le sort confessionnel de la Suisse romande, en particulier des villages et des villes de la Broye, origine des Fornerod.

Comme nous l'avons indiqué (cf. chap. 4, p.34), Fribourg pratiquait un équilibre politique en ménageant à la fois Berne et la Savoie. Il avait

conclu avec Genève un traité de combourgeoisie en 1519, suivant l'exemple de Lausanne. Il se retirera de ce traité en 1534 à cause de l'avancée de la Réforme à Berne et à Genève. Mais il était parfaitement conscient de son intérêt à avoir une situation claire et favorable à Genève, quelle que soit la religion dominante.

On peut s'étonner que Fribourg ait voulu se rapprocher de Genève. L'origine et la motivation de cette alliance avec Genève est à chercher dans les conséquences des guerres de Bourgogne, où Genève, en particulier son évêque Jean-Louis de Savoie, était du côté des perdants. Genève dut payer une très forte amende, qui l'affaiblit passablement au moment même où son statut de ville de foire importante était de plus en plus concurrencé par Lyon. Genève fut directement menacée d'invasion par les cantons de Suisse centrale qui étaient fâchés de ne pas être rapidement payés et se méfiaient que les cantons-villes retiennent la part qui leur était due. Ils avaient demandé – et obtenu – que la rançon ne soit pas distribuée en fonction du nombre de soldats de chaque canton qui avaient combattu, mais à part égales entre cantons. Ils se lancèrent dans la campagne militaire de « la Folle Vie » en 1477, arrivant jusqu'à Lausanne. L'évêque de Genève réussit à trouver l'argent manquant pour payer le solde de la rançon chez le roi de France mais se montra très conciliant avec Berne et Fribourg. C'est Genève, et non Fribourg ou Berne qui demanda et finalement obtint un premier traité de combourgeoisie avec ces deux villes en 1477 pour se protéger des cantons alpins. Ce traité était lié à la personne de l'évêque de Genève et fut annulé dès sa mort, cinq ans plus tard. Les citoyens genevois en établirent un second en 1519, sans le consentement du duc de Savoie, qui l'annula rapidement.

Les menaces de la Savoie sur Genève étaient récurrentes et sérieuses. La Savoie envahit une fois de plus Genève en 1525, et les meneurs des indépendantistes genevois trouvèrent refuge justement à Fribourg. Le traité fut finalement établi en 1526. Cette alliance avec les deux villes rendit la Savoie plus prudente. Elle tenta de diviser les cantons suisses sur ce soutien. Berne était soucieux de l'équilibre des forces entre les partis confessionnels naissants dès 1523. Néanmoins, à la fin de l'été 1530, à la suite d'une énième attaque de

gens de Savoie, du pays de Gex et de Vaud (la guerre de la Cuiller), Berne mena avec Fribourg et Neuchâtel une action militaire contre la Savoie et envahit une première fois le Pays de Vaud. Le traité de Saint Julien du 19 octobre scella la défaite de la Savoie : sa dette, déjà considérable s'aggrava encore. Le duc promit de ne plus tourmenter Genève et admit que le Pays de Vaud était un gage garant de la paix. Cette dernière clause, contestée dans ses propres rangs, fut en revanche confirmée par « la sentence de Payerne » en décembre 1530 par les cantons suisses. Au plus tard à ce moment-là, Fribourg prit conscience que, quelle que soit sa politique religieuse face à la Réforme sur son territoire, une grande opportunité se présentait de renforcer sa position en s'arrangeant habilement avec les hérétiques de Berne et les indépendantistes de Genève sur le dos de la Savoie en mauvais état.

Si Berne se sentait tout à coup prêt à défendre Genève, c'était en particulier dû au fait qu'il avait adopté la Réforme de Zwingli en 1528, cinq ans après la ville de Zurich. La première guerre de Kappel de 1529 avait vu le succès de la nouvelle foi, et les Bernois souhaitaient voir cette réforme prêchée sur tous les territoires qu'ils contrôlaient. Ils engagèrent pour cela le français Guillaume Farel (1489 - 1565) qui sillonna les terres romandes avec cette mission, et introduisit la Réforme à Genève dès 1532, après Aigle (1528) et Morat (1530). Cela permettait bien sûr à Berne de s'affirmer plus encore comme grande puissance en Suisse. Ainsi, la Réforme allait créer un fait accompli géographique sur tout le territoire suisse. La défaite protestante de Kappel de 1531 refroidit les ardeurs bernoises quelque temps, mais cette volonté resta et motiva la campagne de 1536. Le duc de Savoie profita évidemment de la défaite protestante à Kappel de 1531 pour se rapprocher de Fribourg, isoler Berne et menacer à nouveau Genève. Mais il ne reçut pas l'appui souhaité du pape et de l'empereur ni celui des cantons catholiques, car il était trop endetté. Il ne put constituer une menace militaire suffisante à cause de sa faiblesse économique et ne put que consolider les places fortes d'Yverdon, Romont et Surpierre. Pour le reste, le Pays de Vaud n'était en définitive qu'une multitude seigneuries laïques ou domaines ecclésiastiques, une mosaïque de petits États indépendants sans protection militaire digne de ce nom, et où la gouvernance était partagée entre le duc de Savoie et l'évêque de Lausanne. Des heurts

violents eurent lieu : le 4 mai 1533, Pierre Werli, chanoine originaire de Fribourg fut blessé lors d'une bagarre entre prêtres et chanoines catholiques et réformés de Genève et s'enfuit. Il fut retrouvé mort le lendemain. D'autres violences suivirent aussi, cette fois contre les protestants. L'évêque quitta Genève en 1533 pour le pays de Gex. La messe fut interdite en 1535, juste après la Dispute de Genève qui vit la victoire des protestants. Cette année-là également le roi de France François I^{er} se proposa comme médiateur en faveur du duc de Savoie Charles II. En fait il préparait plutôt une invasion de l'ensemble du territoire du duc de Savoie. Mais cela inquiéta fortement Bernois et Fribourgeois, qui craignirent que Genève ne tombe dans les mains de la France. De son côté, malgré ses promesses, le duc de Savoie continua à faire pression sur Genève par une sorte de siège économique, qui menaçait la survie de la ville.

La solidarité de la combourgeoisie entre villes, la menace sur le progrès de la Réforme et la peur de voir le roi de France s'en mêler, tout cela combiné provoqua la suite.

En janvier 1536, après une énième provocation de la Savoie, la coupe déborda pour Berne, qui se décida à attaquer. L'empereur intervint et convoqua une Diète pour empêcher Berne d'agir. Mais celle-ci, composée des sept cantons catholiques (dont Fribourg) et de Zurich, temporisa et renvoya la décision à une séance ultérieure à la fin du mois. Berne n'en demandait pas tant et profita de ce temps mort pour attaquer, tout en avertissant Fribourg. Jouant à nouveau sur le fil du rasoir, Fribourg réagit d'une part en alertant le Valais et les cantons catholiques et en envoyant à Berne un message signalant qu'ils étaient conscients qu'ils ne pourraient pas s'y opposer, mais demandait en contrepartie que Berne n'attaque pas le canton de Fribourg ni les villes et régions qui étaient ses alliées dans le Pays de Vaud. Berne accepta, mais demanda à Fribourg de rappeler ses ressortissants au service du duc de Savoie, ce que Fribourg accepta poliment mais sans entrain, sachant que cela ne porterait aucun fruit. Cette neutralité de Fribourg suffit à Berne qui se déclara d'accord sur les demandes de Fribourg, à l'exception de la Sarraz, qui avait octroyé la combourgeoisie à des ennemis de Berne.

Fribourg fit parvenir à Berne une liste de 26 lieux, dont Avenches (dont dépendait Domdidier), Saint-Aubin, Cugy, Faoug, Estavayer, Payerne, Marnand, Font, Cheyres, Romont, Rue, Châtel Saint-Denis, le comté de Gruyère, Vuippens, Bulle, La Roche, Vaulruz, l'évêque de Lausanne et son chapitre. Le lendemain, Fribourg rajouta encore Grandcour, Romainmôtier et la seigneurie du Rosey (près de Rolle) (Gilliard : 170). La situation resta tendue, car Berne décida de former un régiment à Morat, qui était un bailliage commun avec Fribourg. Celui-ci s'y opposa. Berne céda, tout en obtenant que des volontaires puissent se joindre aux troupes bernoises sans être inquiétés.

Dès le 22 janvier, une troupe estimée à six mille hommes se mit en route, avec seize canons, ce qui était beaucoup pour l'époque. Les troupes alliées de Neuchâtel, Bienne, la Neuveville ou d'autres régions les rejoignirent peu peu pendant les premiers jours de la campagne. La troupe se constitua à Morat⁴. La campagne fut une sorte de promenade de santé. La première ville à être sommée de se rendre fut Cudrefin. Puis la troupe se posa devant Payerne, et, contrairement aux promesses, Grandcour. Un délai de vingt-quatre heures était donné aux villes. Le même traitement fut accordé à Moudon, Romont, Rue. Dès le 24 janvier, l'armée progressa et les villes tombèrent les unes après les autres sans combats meurtriers. Le 2 février, la troupe était devant Genève.

Fribourg restait inquiet et essaya des pourparlers secrets avec des villes du Lavaux. Il se plaignit aussi à Berne que des soldats avaient commis des déprédations dans des villages désireux de rester catholiques (comme Avenches ou Domdidier par exemple). Lorsque la Diète du 30 janvier siégea, le fait accompli était patent. Berne, pour ne pas brusquer les cantons catholiques, argumenta qu'il s'agissait d'une guerre de défense, parce qu'entretemps, le roi de France avait attaqué le duc de Savoie et pénétré dans la Bresse et Chambéry. Par ailleurs, on assura que tout zèle anticatholique serait sévèrement puni. Berne assurait aussi qu'il ne songeait pas à s'agrandir

⁴ Pour l'anecdote, on notera ici qu'a manqué à l'appel bernois le bailliage du Gessenay (Saanen, Pays d'En-Haut) avec qui Berne avait un traité de combourgeoisie. Ce bailliage avait permis à Berne d'arracher Aigle au duc de Savoie lors des guerres de Bourgogne. Farouchement indépendant, Gessenay déclina l'invitation, se réfugiant un peu derrière le possible danger venant du comte de Gruyères. Il fallut attendre 1555 pour que Berne fasse de l'ordre et y impose aussi la Réforme.

oultre mesure. Le représentant de l'empereur Charles-Quint à la Diète voulait que celle-ci demande aux Bernois de stopper l'attaque. Mais la réalité sur le terrain était telle que les cantons tergiversèrent. Un envoyé du duc de Savoie prêcha aussi sa cause et tenta d'influencer les cantons catholiques. Finalement, la Diète temporisa et décida le 2 février d'envoyer une ambassade à Berne pour trouver une médiation. Cette entrevue devait avoir lieu le 7 février. Si aucun résultat n'en sortait, une nouvelle Diète serait convoquée. Mais ce 2 février, les troupes bernoises étaient déjà à Genève. Ce qui renforça encore le scepticisme des cantons fut d'une part que Lucerne, le canton catholique le plus important, annonça qu'il ne participerait pas à cette ambassade mais surtout des informations selon lesquelles Fribourg et le Valais se préparaient à participer désormais à cette campagne. En effet, le Valais prétextant vouloir empêcher son enclavement en cas d'occupation bernoise du Chablais, occupa celui-ci, tout en présentant cette attaque comme une manière de protéger un territoire catholique d'un changement de religion. La même argumentation vint de Fribourg qui prétextait de ses combourgeoisies et autres droits de propriété pour se rapprocher de Rue, Romont, Estavayer, Vaulruz, Châtel Saint-Denis et Saint-Aubin, avec même des visées sur Vevey et Montreux. Berne accepta le principe, en demandant en échange que Fribourg participe à la prise d'Yverdon (Castella : 103ss). Quant au sort de Vevey, Berne temporisa et laissa la situation militaire sur le terrain décider. De fait, Fribourg et le Valais purent s'agrandir considérablement et habilement. Fribourg, opportuniste, monnaya cher son soutien à Berne en demandant toujours plus de concessions. Il envoya finalement des troupes pour finir le travail à Yverdon comme convenu. Le 18 février, le général Naegeli et sa troupe quittaient Genève, prenait Yverdon le 25. Il attendit encore le mois de mars pour s'emparer de Chillon et de l'entier des droits de l'évêché de Lausanne.

On notera au passage que Berne n'occupait pas Genève. Ce n'était pas son but. Il préféra une gouvernance mixte entre Bernois et Franco-Genevois. Mais la cohabitation ne fut pas bonne entre Bernois soucieux d'appliquer partout leurs règles et Genevois soucieux d'indépendance. Genève prendra son indépendance dès 1544 grâce à la médiation de Bâle.

On notera également que Berne n'exigeait pas des villes prises qu'elles adoptent systématiquement la Réforme. La proposition était bien sûr faite, mais s'il y avait un refus, on exigeait simplement la liberté de choix et la possibilité de prêcher la Réforme. On constate aussi que Berne n'avait pas au départ l'intention d'occuper Vaud. Il voulait juste le traverser pour atteindre Genève. L'absence complète de résistance de la Savoie le surprit. La question de la suite du processus après la libération de Genève ne se posa qu'après coup, une fois arrivé à Genève. Arrivés sur place, certains officiers voulurent poursuivre plus loin en Savoie. Mais les soldats résistèrent, estimant avoir accompli la tâche pour laquelle ils avaient été payés. La politique changea par la suite dès avril 1536, lorsque Berne se mit à réorganiser le pays conquis et, achevant la défaite de la maison de Savoie, prit Chillon le jour avant que le roi de France ne l'attaque lui-même en envahissant le Piémont (Gilliard : 210). Berne ne refusa pas non plus l'offre de médiation du roi de France, comprenant que celui-ci voulait attaquer aussi le duc de Savoie et aller jusqu'à Turin. Sur conseil de Bâle, Berne demanda simplement que Fribourg et le Valais soient également assis à la table de négociation, afin d'éviter que ceux-ci ne gardent les territoires occupés sans faire eux aussi des concessions (Gilliard : 193). Habilement, Fribourg et le Valais firent la sourde oreille ; la médiation ne put avoir lieu sur le moment. Il fallut attendre 1559.

Concernant encore l'acceptation de la Réforme, des villes comme Payerne et Cudrefin l'adoptèrent immédiatement, ce qui frustra Fribourg. Dans d'autres lieux, comme Avenches, la situation resta partagée. Lors de la venue des représentants bernois en février pour réorganiser la région, les autorités locales l'acceptèrent (Gilliard : 262). Fribourg, combourgeoise d'Avenches, protesta. Il y eut des déprédations, insultes et attaques contre les moines. Le clergé d'Avenches résista. Berne recula dans un premier temps et rétablit l'ancien ordre à Payerne. Il finit toutefois par se lasser des protestations fribourgeoises, comprenant peu à peu que la politique d'obstruction de Fribourg et ses demandes toujours plus gourmandes de garder des territoires ou des sources de revenus (Vevey, Chillon) étaient autant de manœuvres profitant finalement à la maison de Savoie. Dès les mois de juillet, un pasteur put s'installer à Avenches et le cas des villes partagées fut réglé. Fribourg essaya clairement de récupérer

Avenches sous sa coupe lors de l'invasion bernoise et d'y maintenir la foi catholique. De fait, il s'en fallut de peu pour qu'Avenches et donc l'entier de la famille Fornerod restent catholiques. Berne, ayant pris possession de tous les biens de l'évêché vaincu de Lausanne, ne pouvait pas laisser Avenches en mains catholiques. Il obtenait ainsi un accès direct au Pays de Vaud, sans avoir besoin de traverser le bailliage commun de Morat.

L'habileté de Fribourg se montra également après la guerre. Il avait été déclaré au duc de Savoie que cette occupation n'était en fait que provisoire et que les terres pourraient être rendues à la Savoie une fois le conflit réglé. Cette négociation n'eut lieu qu'après 1555 avec le duc Emmanuel-Philibert, fils du duc dépossédé Charles III (Castella : 90). Car la France poursuivit après cet épisode ses attaques contre la maison de Savoie, en particulier en Italie. Cela provoqua une guerre entre la France et l'Espagne alliée des Savoie.

L'empereur des Habsbourg y vit une occasion de montrer sa puissance à la France. Avec le soutien de son parent le roi très catholique d'Espagne, il infligea une lourde défaite à la France. À la fin de cette guerre les traités de Cateau-Cambrésis (1559) stipulèrent que la Savoie devait récupérer ses territoires. Si la France s'exécuta, il n'en alla pas de même sur le territoire suisse. Le duc Emmanuel-Philibert s'efforça d'amener Berne, Fribourg et le Valais à lui rendre leurs conquêtes. Berne en évacua une partie — la rive sud du Léman (traité de Lausanne, 1564), le Valais en fit autant (traité de Thonon, 1569). Seule, Fribourg ne rendit rien. Lorsque le duc de Savoie rechercha l'alliance des cantons catholiques et parvint à la conclure en 1577, Fribourg mit à son entrée dans l'alliance la condition sine qua non que la Savoie lui laisserait les bailliages conquis en 1536. Elle parvint à ses fins et, en 1578, le duc renonça formellement aux pays perdus par son père. Fribourg put donc garder la grande majorité de ses conquêtes et étendre considérablement son territoire pour longtemps. Il y eut des exceptions, comme, Aubonne, Combremont, Grandcour ou Avenches par exemple. Le sort d'autres bailliages communs fut réglé plus tard, comme Echallens par exemple, conserva trois paroisses majoritairement catholiques dans le canton de Vaud. Idem pour Morat qui devint définitivement fribourgeois en 1798, mais resta à majorité protestante.

6. Conclusions / résumé

Au terme de cette étude, nous pouvons retenir les éléments suivants :

1. Les Fornerod sont attestés à Oleyres, Domdidier dès 1360 et à Avenches dès 1399. Leur origine piémontaise est commune. Les destins de deux familles vaudoise et fribourgeoise se sont définitivement séparés après la Réforme au XVI^e siècle.
2. L'âge d'or des Fornerod de Domdidier se situe entre 1500 et jusque vers 1700. À Avenches il se situe plutôt entre 1750 et 1900. L'ascension sociale commence plus tôt pour la famille de Domdidier. Pour la famille d'Avenches, l'ascension est sensible dès le XVII^e siècle et connaît son apogée à la fin du XIX^e siècle et jusqu'au milieu du XX^e siècle.
3. Les Fornerod ont été divisés d'abord par les aléas de la politique régionale : Domdidier a été soumis à des seigneurs locaux changeants pendant deux siècles, tandis qu'Avenches est restée propriété de l'évêque de Lausanne et a pu profiter de son statut de ville. Ces évolutions locales différentes sont liées directement à la politique nationale et internationale : guerres de Bourgogne, adhésion de Fribourg à la Suisse, élargissement de Berne et de Fribourg à l'Ouest. Ces politiques décidèrent également de la division confessionnelle.
4. En définitive, la séparation de la famille Fornerod résulta de la manière dont les cantons de Berne et de Fribourg pratiquèrent leur politique d'expansion respective et de la manière par laquelle la Confédération helvétique se construisit : compromis, alliances, accords parallèles, méfiance commune envers les pouvoirs étrangers, partages d'intérêts économiques, etc.
5. Domdidier a passé définitivement sous le contrôle de Fribourg en 1477, comme conséquence et récompense de la participation fribourgeoise à

la victoire des Confédérés contre Charles-le-Téméraire en 1476-1477. Ceci lui ouvrit les portes de l'adhésion à la Suisse en 1481. Il devint la frontière vers les terres de la maison de Savoie dans le Pays de Vaud.

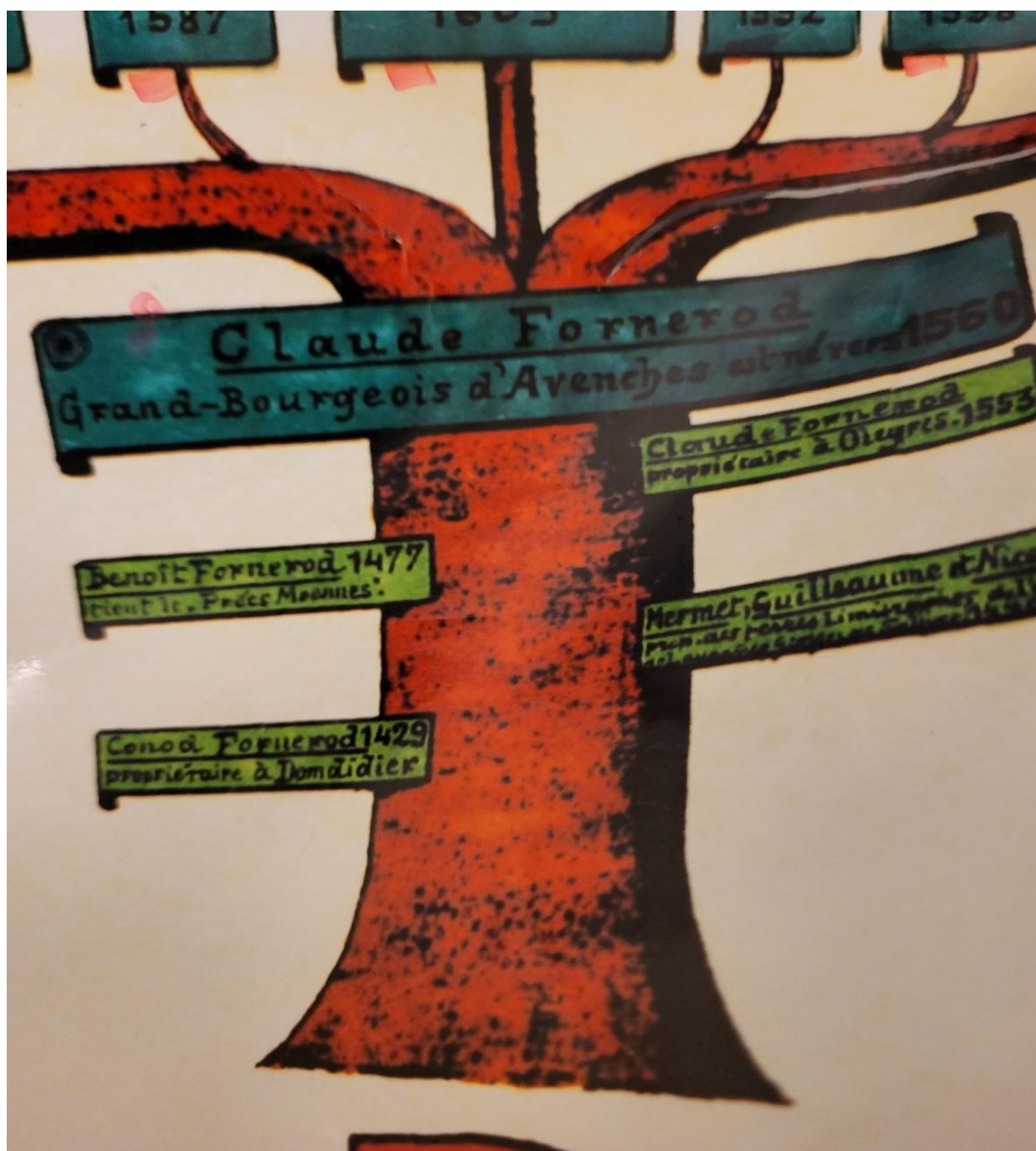
6. Si la famille Fornerod d'Avenches a connu plusieurs personnalités connues ou renommées sur le plan national entre le XVIII^e et le XX^e siècle, les Fornerod de Domdidier ont fourni de très nombreux dirigeants et notables locaux dans leur village et ses alentours surtout aux XVI^e et XVII^e siècles. On trouve à Domdidier ou Montagny des paysans, tailleurs, propriétaires, avoyers, mestraux, jurés, bannerets, notaires, lieutenants, syndics et au moins 27 gouverneurs.
7. Sur le plan religieux Domdidier offre deux figures importantes au XVI^e siècle déjà : Le curé Claude Fornerod s'opposa à la Réforme à Avenches et rejoignit Domdidier lorsqu'il fut établi que Berne garderait le contrôle d'Avenches et que Domdidier resterait fribourgeois. Il y vécut pendant la mise en œuvre des décisions du Concile de Trente concernant la « Contre-Réforme ». Pour sa part, Ambroise Fornerod, camérier de saint Charles Borromée, bien qu'issu de condition très modeste, partagea la vie d'un grand homme de l'Église catholique à Milan et dans les cantons alpins de la Suisse.
8. Nous avons trouvé la trace de trois Fornerod curé ou vicaires à Domdidier, dont Claude. Les Fornerod d'Avenches ont quant à eux apporté de nombreux pasteurs et une personnalité marquante (Aloïs) pour le protestantisme suisse au début du XX^e siècle
9. La Réforme toucha aussi Fribourg, mais le Conseil réagit avec force et habileté. Le maintien de Fribourg et donc de Domdidier dans l'Église catholique a été essentiellement dû au gouvernement fribourgeois qui est intervenu directement dans les affaires de l'Église. Les sympathisants ou adhérents fribourgeois à la Réforme furent réprimés, bannis ou condamnés. Ces condamnations ne furent toutefois que

rarement exécutées à la lettre, probablement parce que Fribourg craignait une trop forte réaction de Berne.

10. La politique prudente et habile de Fribourg de jouer sur les deux tableaux (Savoie et Berne) ainsi que la retenue de Berne qui concéda des villes à Fribourg lors de l'invasion en 1536 pour mieux accrocher Vaud et Genève à la Suisse et à la Réforme ont fixé le paysage religieux de la Suisse occidentale.
11. Fribourg ne s'opposa pas à l'invasion du Pays de Vaud par les Bernois, mais obtint en contrepartie que les localités de son territoire qui seraient traversées par les troupes ne soient pas attaquées ni forcées de changer de religion. Ainsi Domdidier, poste-frontière, ne fut pas assiégé. Des heurts et incidents mineurs eurent néanmoins lieu, ce qui fit protester Fribourg immédiatement et avec succès.
12. La situation à Avenches, propriété de l'évêque de Lausanne, était très différente. Berne demanda et obtint des autorités de la ville le droit de prêcher la Réforme. Fribourg, combourgeoise d'Avenches, protesta à Berne. La situation resta confuse un certain temps. Le clergé d'Avenches, avec le curé Claude Fornerod, qui administrait aussi Domdidier, s'opposa à la Réforme et tenta pendant plusieurs mois de l'empêcher. En définitive, il s'en fallut de peu qu'Avenches, et donc l'entier de la Famille Fornerod, ne restât catholique.
13. Fribourg n'a pas été passif lorsque Berne a décidé d'envahir le Pays de Vaud et a habilement et avec succès défendu ses intérêts. On peut toutefois remarquer un paradoxe et une certaine contradiction dans la politique du Conseil de Fribourg : à l'intérieur, il réprima, chassa et empêcha toute discussion sur les idées de la Réforme, tandis qu'à l'extérieur, il aida Berne à fixer la Réforme jusqu'à Genève. Ce fut le prix à payer pour pouvoir consolider sa possession du territoire existant et l'étendre à quelques autres régions.

14. Si l'on suit l'hypothèse de l'arrivée des Fornerod dans la région dès 1300, on constate qu'à cette époque Domdidier était déjà vassal des Montagny et des Savoie. Cela renforce la thèse selon laquelle ils auraient émigré dans le sillage de l'extension du pouvoir des Savoie dans la région. Les lieux d'origine probables de la famille Fornerod dans le Piémont (Pinerolo-Cuneo-Turin) se trouvent aussi sur les terres de la Savoie. L'évêché de Lausanne, qui possédait Avenches, en était un allié.

15. L'arbre généalogique des Fornerod d'Avenches commence avec un Claude vers 1560, se développe au XVII^e, puis surtout aux XVIII^e et XIX^e siècles. Les prédécesseurs de ce Claude cités sur cet arbre se limitent à quatre : un Claude propriétaire à Oleyres en 1553, un Benoît en 1477 qui « tient le Pré aux Moennes », trois frères Mermet, Guillaume et Nicolas « propriétaires de terres limitrophes » vers 1460, et un Conod en 1429, « propriétaire à Domdidier ». La famille d'Avenches s'est donc probablement développée après et dans la suite de celle de Domdidier et a profité des meilleures conditions de développement qu'offrait une ville.



Détail du tronc de l'arbre généalogique des Fornerod d'Avenches (archives d'Avenches)

7. Bibliographie

Publications

Aebischer Paul, *Un versificateur fribourgeois du XVI^e siècle : Jehan Fornerod*, Annales fribourgeoises 8/1920, Cahier 5

Andrey Georges, *Pourquoi Fribourg boude-t-il la Réforme ?*, Passé simple, mensuel romand d'histoire et d'archéologie, Moudon, 2018

Berrios Ricardo, *Domdidier libéré des corvées, les aventures sur parchemin d'un acte d'affranchissement*, Annales fribourgeoises, Vol. 76/2014, p. 9-19

Binz-Wohlhauser Rita, *Katholisch bleiben? Freiburg im Üchtland während der Reformation (1520-1550)*, Zürich, Chronos, Verlag, 2017.

Binz-Wohlhauser Rita, *Fribourg pendant la Réforme (1520-1550) – une mise à jour, Réformes. Et Fribourg resta catholique*, hors-série de l'ami du Musée, Musée gruérien, Bulle 2023

Büchi Christophe, *Mariage de raison, Romands et alémaniques, une histoire suisse*, Editions Zoé, Lausanne, 2015²

Castella Gaston, *L'intervention de Fribourg lors de la conquête du pays de Vaud (janvier-février 1536)*, Annales Fribourgeoises 3/1919

Deillon Apollinaire, *Dictionnaire historique et statistique des paroisses du Canton de Fribourg*, vol. 4, 1885

Desponds Marcelle, *Archives communales de Domdidier*, in : Archiv Inventar des Kantons Freiburgs, II. Reihe, Gemeinde- und Kirchenarchiv, 2. Faszikel, Freiburger Geschichtblätter vol. 56 (1968-1969), p.73-256.

De Diesbach Max, *Le village de Domdidier*, Étrennes Fribourgeoises, 1904, p. 98-108

Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, t. III, Neuchâtel, 1926

Favrod Justin, *La chronique de Marius d'Avenches (455-581)*, Lausanne, 1991. 139p. Cahiers lausannois d'histoire médiévale 4.

Fornerod Serge, *Les Fornerod, une famille au service de l'Église*, Cabédita, Bière, 2023

Gilliard Charles, *La conquête du Pays de Vaud par les Bernois*, Éditions de l'Aire, Lausanne (préface E. Giddey) 1985²

Gremaud Ambroise, *Le pont de pierre sur l'ancienne Broye entre Domdidier et Saint Aubin*, Étrennes fribourgeoises 1903, p 69-72

Holder Karl, *Les professions de foi dans le canton de Fribourg au 16^e siècle, étude sur l'histoire de la Réforme et de la restauration religieuse*, Fribourg, 1897, 93 p.

Jäggi Stefan, *Die Herrschaft Montagny. Von den Anfängen bis zum Übergang an Freiburg (1146-1478)*, Freiburg 1989, Freiburger Geschichtsblätter 66.

Marion Gilbert, *Avenches, sociétés et familles bourgeoises dès 1611*, Société de tir des bourgeois d'Avenches, 2011

McCullough Fiona, Monnier Jacques, *Domdidier, une fenêtre ouverte sur le passé*, Cahiers d'archéologie fribourgeoise 16/2014, p. 98-103

Nicollier Eddy, *Oleyres, village vaudois*.

Reichlen Francis, *Archéologie fribourgeoise, période helvético-romaine*, Fribourg 1894

Utz Tremp Kathrin, *Le refus originel de la Réforme à Fribourg ? Un mythe*, Passé Simple, mensuel romand d'histoire et d'archéologie, Moudon 2018

Waeber Louis, *La réaction du gouvernement de Fribourg au début de la Réforme*, in *Revue d'histoire ecclésiastique suisse* (53), 1959, pp.105-124 (I), 213-232 (II), 290-318 (III).

Wymann Eduard, *Karl Borromeo und sein Kammerdiener Ambros Fornero von Freiburg*, Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte, Band 5, 1911, pp. 81-104

Zanoli Marco, Walter François, *Atlas historique de la Suisse, l'histoire suisse en cartes*, Editions Livreo-Alphil, Neuchâtel, 2020

Sites internet

Hls-dhs-dss.ch, saint-aubin.ch, belmont-broye.ch.